



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 15 décembre 2023

Date de convocation : vendredi 8 décembre 2023

Délibération n° CC\_2023\_281  
Nomenclature : 8.2.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 35

Votants : 47

Pouvoirs :

M. Jean-Michel ROUGER à M. Gérard PERRIN,  
M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS à M. Fabrice BARUSSEAU, M. Alexandre GRENOT à M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Martine MIRANDE à M. Jérôme GARDELLE, Mme Véronique CAMBON à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON, Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, Mme Françoise LIBOUREL à M. Stéphane TAILLASSON  
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 - Autorisation de signature avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF)

Le 15 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 17h00, s'est réuni Salle Municipale de Bussac sur Charente, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Agnès POTTIER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCRAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Jean-Claude CHAUVET, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOMME, Mme Martine NATUREL, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Agnès POTTIER

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que la Convention Territoriale globale (CTG) est un dispositif national visant à mettre en œuvre une politique d'action sociale et familiale globale, à l'échelle intercommunale, en partenariat avec la CAF qui accompagne les collectivités et leurs groupements dans l'élaboration des projets et abonde financièrement (anciennement Contrat Enfance Jeunesse).

La CTG signée entre la Communauté d'Agglomération de Saintes et la CAF pour la période 2019-2022 ayant pris fin, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour la période 2023-2027.

La signature d'une CTG suppose la réalisation d'un diagnostic et la définition d'axes de travail autour de l'amélioration et du développement des services aux familles.

L'agglomération de Saintes et la CAF ont associé à la construction de la nouvelle convention territoriale globale les acteurs du territoire (élus, professionnels, institutions, bénévoles), le Département, l'Education Nationale et les organismes de la sécurité sociale, par le biais de 3 séminaires organisés entre mai et septembre 2023 pour partager le diagnostic puis définir ensemble les enjeux, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour les 5 ans à venir.

L'objectif est de mieux répondre aux besoins et aux attentes des habitants, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions entre acteurs du territoire. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, la démarche vise à :

- Consolider la dynamique partenariale sur l'accès aux services : dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, jeunesse et la parentalité.
- Elargir à la question de l'accès aux droits, de l'inclusion numérique et du handicap
- Explorer la question de l'animation de la vie sociale et du cadre de vie

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Circulaire 2020-01 de la Direction des politiques familiales et sociales de janvier 2020 relative au déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej),

Vu la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la CNAF pour la période 2023-2027,

Vu les statuts de « Saintes - Grandes Rives - L'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, III, 2°), relatif à l'« Education Enfance Jeunesse », et l'article 6, II, 2°), relatif à l' « action sociale communautaire »,

Vu la délibération n°2019-222 du Conseil communautaire du 19 décembre 2019, autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale 2019-2022 avec la CAF,

Considérant que la Convention Territoriale Globale signée entre la Communauté d'Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente Maritime pour la période 2019-2022, a pris fin au 31 décembre 2022,

Considérant la nécessité de signer une nouvelle CTG pour la période 2023-2027 afin de continuer à mettre en œuvre les actions et de percevoir les financements de la CAF.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'approuver** les termes de la Convention Territoriale Globale pour la période 2023-2027 ci-jointe.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant délégué à l'Education (fonctionnement des écoles primaires), l'Enfance (activités périscolaires et centres de loisirs sans hébergement), au Ferrocampus, au Campus connecté et à la Convention Territoriale Globale (CTG), à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2023-2027, toute annexe ainsi que tout document y afférent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**ADOPTE** à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 47 Voix pour
- 0 Voix contre

- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

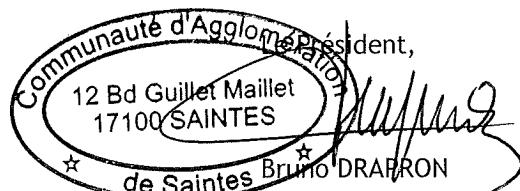
Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

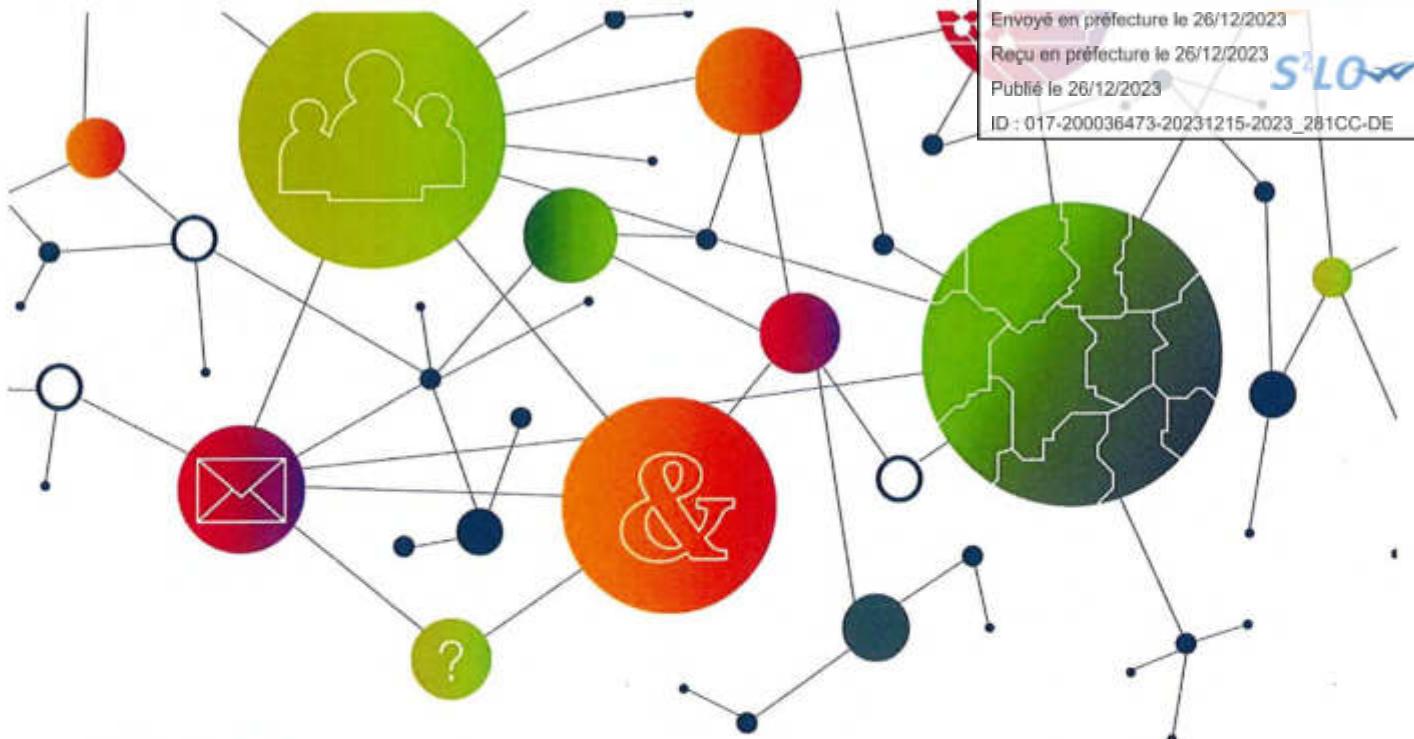
Le secrétaire de séance



Mme Agnès POTTIER



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

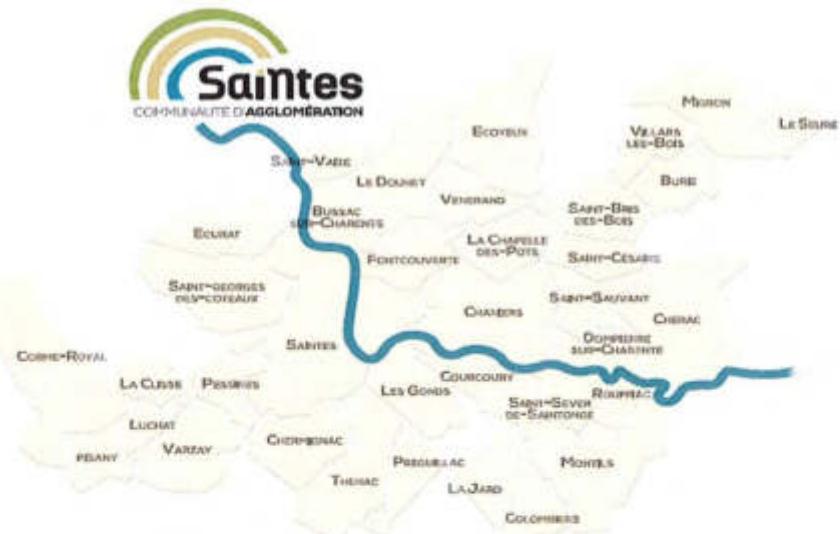
Publié le 26/12/2023

ID : 017-200036473-20231215-2023\_281CC-DE

SLOW



# *Convention territoriale globale de services aux familles 2023 - 2027*



*Entre la Caf de la Charente – Maritime,  
la Communauté d'agglomération de  
Saintes, le département de la Charente –  
Maritime*

## Sommaire

□ Article préliminaire : Préambule .....	4
□ Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	5
□ Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf.....	6
□ Article 3 : Les champs d'intervention de la communauté de communes .....	6
□ Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins.....	7
□ Article 5 : Engagements des partenaires.....	8
□ Article 6 : Modalités de collaboration .....	9
□ Article 7 : Échanges de données.....	10
□ Article 8 : Communication .....	10
□ Article 9 : Évaluation .....	10
□ Article 10 : Durée de la convention.....	11
□ Article 11 : Exécution formelle de la convention .....	11
□ Article 12 : Confidentialité.....	11

## ANNEXES

<a href="#">Annexe 1 – Liste des équipements et services soutenus et couverts par le conventionnement .....</a>	
<a href="#">Annexe 2 – Diagnostic partagé de territoire .....</a>	
<a href="#">Annexe 3 – Projet CTG incluant le diagnostic, la démarche, les chemins du changement, les premières fiches-actions .....</a>	
<a href="#">Annexe 4 – Modalités de gouvernance et de pilotage de la CTG .....</a>	
<a href="#">Annexe 5 – Modalités suivi et d'évaluation .....</a>	

## Convention territoriale globale de service aux familles

Entre :

- la Caisse d'allocations familiales de la Charente-Maritime représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Jacques RODRIGUES et par sa directrice, Madame Gaëlle GAUTRONNEAU , dûment autorisés à signer la présente convention,

ci-après dénommée « la Caf de la Charente-Maritime » ;

et

- la Communauté de d'agglomération de Saintes représentée par son président : Monsieur Bruno DRAPRON dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire,

ci-après dénommée « la Communauté d'agglomération de Saintes »

et

- Le Département de la Charente-Maritime représenté par sa présidente : Madame Sylvie MARCILLY dûment autorisée à signer la présente convention,

ci-après dénommé « le Département de la Charente – Maritime »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saintes du 15 décembre 2023

- **Article préliminaire : Préambule**

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

L'analyse conduite par la Caf visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle départementale fait apparaître les caractéristiques territoriales suivantes concernant les allocataires de ce territoire :

#### **Caractéristiques territoriales :**

La Communauté d'agglomération de Saintes est composée de 36 communes (59 716 habitants en 2020, données Insee) et représente 8.90% de la population de la Charente-Maritime.

Saintes est la commune la plus importante avec 24 200 habitants, soit 40% de la population de la CDA.

Plusieurs "poches de fragilités sociales" ont été identifiées sur cette portion de territoire, à l'instar notamment des quartiers de la gare, de Geoffroy Martel et de Saint-Sorlin. Sur d'autres communes, telles qu'Ecoyeux ou Vénérand, il a été constaté qu'une précarité et un phénomène d'isolement existaient également, dans les centres-bourgs comme dans les secteurs plus "diffus".

A l'inverse, la population des communes de Fontcouverte ou de Bussac bénéficie de revenus plus élevés. Toutefois, ces communes de première couronne, dont le développement prend appui sur le desserrement de la ville-centre, sont notamment habitées par des ménages ayant accédé à la propriété à partir de la fin des années 1970.

En 2021, l'EPCI comptait 25 226 allocataires Caf soit un taux de couverture de 42.2% se situant dans la moyenne départementale. Un diagnostic de territoire a été réalisé et est joint au projet ([annexe 2](#)).

Après plusieurs années de croissance démographique, la population de la Cda stagne depuis 1990 avec une légère tendance à la hausse. Il est cependant important de noter que cette croissance démographique est favorisée par un solde migratoire positif.

## **Les orientations et les champs d'intervention de la Caf sur le département concernent :**

- La structuration des territoires en termes d'offre d'accueil petite enfance et jeunesse ;
- L'accompagnement à la parentalité ;
- L'animation de la vie sociale ;
- Le logement et cadre de vie ;
- L'autonomie, l'insertion sociale et le retour à l'emploi des personnes.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes et/ou communautés de communes qui demeurent l'unique échelon à disposer de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Charente maritime et la Communauté d'agglomération de Saintes souhaitent passer une convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la Communauté d'agglomération de Saintes.

### **• Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (figurant en annexe 2 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

## • Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Acteur majeur de la politique sociale, les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saintes ont pour finalité :

- D'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- De soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- D'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- De créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

## • Article 3 : Les champs d'intervention de la communauté de communes

La Communauté d'agglomération de Saintes a été créée le 01 janvier 2013 et est composé de 36 communes. C'est un organisme d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale régi par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté d'Agglomération de Saintes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire :
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville dans la communauté
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux fluviales urbaines

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- Tourisme
- Education, enfance et jeunesse
  - Petite enfance (enfants de 0 à 3 ans)
  - Fonctionnement des écoles primaires
  - Activités périscolaires
  - Activités extrascolaires
- Refuges pour animaux
- Pompes funèbres
- Etudes en lien avec le projet communautaire et préalables à la définition de l'intérêt communautaire
- Protection et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité
- Mise en place de projets territoriaux de développement durable
- Communications électroniques

- **Article 3-1 : Les champs d'intervention du Département de la Charente – Maritime**

Le Département est un organisme régi par le Code Général des Collectivités Territoriales ayant compétence en matière d'action sociale et plus spécifiquement sur les domaines de :

- Petite Enfance, de l'enfance (ASE, PMI, soutien aux familles précaires) ;
- Accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- Inclusion numérique et d'accès aux droits.

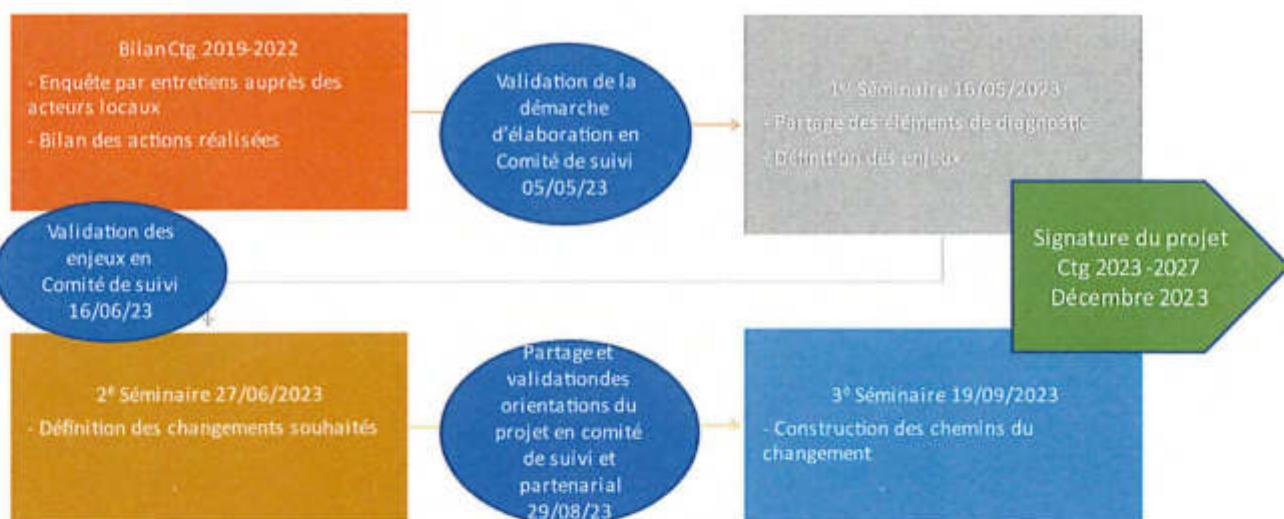
Par ailleurs, le contrat de Proximité signé entre le département et l'agglomération décline des actions en lien avec la Ctg notamment sur la thématique de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique :

- Fiche objectif N°02-05-02 : Inclusion numérique.

- **Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins**

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services concernent :

## Echéancier de la démarche d'élaboration



Le projet a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative et selon une nouvelle méthodologie d'ingénierie de projet appelée « *approche orientée changement* ». Ainsi, quatre chemins du changement ont été définis comme ambition à atteindre à l'horizon 2027 (**projet en annexe 3**) :

- En 2027, l'accueil de la diversité des publics s'est amélioré et favorise la participation de tous à la vie du territoire
- En 2027, les habitants de la Cda ont la possibilité de se déplacer facilement sur le territoire et bénéficieront davantage d'offres de services itinérants au plus proche de leur lieu de vie

- En 2027, une grande majorité des familles de la Cda sont accompagnées dans leur rôle de parents quel que soit leur lieu de vie**
- En 2027, les habitants sont davantage consultés et impliqués dans les projets qui concernent le territoire, dans l'intérêt collectif**

Soutien à la fonction parentale	Actions prioritaires envisagées	Adaptation de l'offre d'accueil	Actions prioritaires envisagées
En 2027, une grande majorité des familles de la Cda sont accompagnées dans leur rôle de parents quel que soit leur lieu de vie	<p>1 Evolution du réseau parentalité (portage, modalités...)</p> <p>2 Réalisation de projets REAAP communs (Réseau d'écoute, d'appui, et d'accompagnement à la parentalité)</p> <p>3 Mise en place des dispositifs de répit parental pour les familles avec enfants de 0 à 6 ans</p> <p>4 Meilleur communication autour des dispositifs et actions existantes (promeneurs du net, Leep...)</p>	En 2027, les habitants de la Cda ont la possibilité de se déplacer facilement sur le territoire et bénéficieront davantage d'offres de services itinérants au plus proche de leur lieu de vie	<p>1 Développement de l'itinérance (approcher les services au plus près des familles, point d'information de proximité sur chaque bassin de vie...)</p> <p>2 Développement de formations de sensibilisation enfance, enfance et jeunesse</p> <p>3 Création de passerelle entre petite enfance - enfance et enfance - jeunesse</p> <p>4 Les coordinateurs se déplacent sur les territoires pour informer les professionnels et élu-e-s</p>

Participation des habitants	Actions prioritaires envisagées	Inclusion handicap	Actions prioritaires envisagées
En 2027, les habitants sont davantage consultés et impliqués dans les projets qui concernent le territoire, dans l'intérêt collectif	<p>1 Renforcement des espaces de participation et partage d'expériences sur la concertation et l'inclusion des habitants</p> <p>2 Développement de réseaux jeunes pour les jeunes plus volontaires au sein des communautés</p> <p>3 Partage d'expériences des ados entre les jeunes</p>	En 2027, l'accueil de la diversité des publics s'est amélioré et favorise la participation de tous à la vie du territoire	<p>1 Créeation d'un groupe de travail inclusion handicap dans les accueils collectifs de mineurs</p> <p>2 Entrep le lien avec le Pôle ressource handicap (PRH)</p> <p>3 Désignation par la Cda d'un référent handicap à l'échelle du territoire de la Cda</p> <p>4 Co-construire une charte d'inclusion handicap</p>

## • Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

À cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

#### • Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Concernant les moyens humains la Caf s'engage à maintenir le co-financement des fonctions de chargé-e-s de coopération répondant au référentiel national et dont les montants et les modalités sont définis dans la convention de pilotage signée avec la Communauté d'agglomération de Saintes.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une gouvernance composée de différentes instances :

- Le Comité partenarial :

Le Comité partenarial a pour mission de partager l'état d'avancement de la CTG entre institutions afin de favoriser l'articulation des politiques publiques sur le territoire. Il permet également de stabiliser les ressources mobilisées par chacun au sein de la phase d'élaboration et de mise en œuvre du projet. Il est constitué de partenaires institutionnels (Caf, CA de Saintes, Pôle emploi, CD, Education nationale). Le comité partenarial pourra être élargi selon l'évolution des enjeux du projet (ARS, DRAC ...).

- Le comité de pilotage et de suivi

Un comité de suivi a été mobilisé lors de la démarche de renouvellement du projet et celui-ci sera mobilisé tout au long de la mise en œuvre de la CTG. Il est constitué :

- des techniciens de la Caf : Chargé de conseil et développement et la responsable du pôle politiques territoriales
- de la CA de Saintes : les chargé-e-s de coopération territoriale et leur N+1 et des élu-e-s référents Ctg.

Il a pour rôle de valider les propositions du comité technique et/ou de proposer des ajustements.

- Le Comité technique : équipe de pilotage

Le comité technique est composé de l'ensemble des chargé-e-s de coopération territoriale et du chargé de conseil et de développement de la Caf.

Il met en œuvre le schéma de développement de la Ctg, prépare les comités de suivi et les comités partenariaux ; organise et /ou anime les différents groupes projets, groupe de travail nécessaires à la mise en œuvre.

Il est garant de l'identification et de la mobilisation des acteurs clés, de la prise en compte des problématiques et des enjeux spécifiques à chaque bassin de vie et de la mise en œuvre globale de la démarche par le maillage et l'articulation des interventions au niveau de l'agglomération et de ses bassins de vie.

- **Réseaux et groupes de travail thématique :**

Des groupes de travail ou réseaux seront définis en fonction des thématiques retenues lors de l'élaboration de la CtG. Les acteurs locaux en lien avec le projet seront mobilisés pour participer à ces réseaux. Une approche territorialisée notamment par bassin de vie pourra être privilégiée si besoin. Ces espaces partenariaux seront animés par l'équipe de pilotage (les chargé-e-s de coopération territoriale).

Les modalités de fonctionnement des instances de gouvernance et moyens mobilisés par chaque partie dans le cadre des objectifs partagés, sont fixées d'un commun accord pourront être amenées à évoluer au cours de la mise en œuvre du projet (**annexe 4**).

- **Article 7 : Échanges de données**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

À ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

À compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

- **Article 8 : Communication**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

- **Article 9 : Évaluation**

Une évaluation en continu sera réalisée au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. Cette évaluation permettra d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Un comité technique d'évaluation a été mis en place lors de la précédente CtG. Sa composition sera revue et son rôle redéfini. Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 et annexé à la présente convention (**annexe 5**).

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

### • Article 10 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue du **1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 inclus.**

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la CAF.

### • Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

### • Article 12 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discréption et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Cette convention comporte 12 pages paraphées par les parties et les cinq annexes énumérées dans le sommaire.

En cochant cette case, la Communauté d'agglomération de Saintes reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
- la Charte de la laïcité disponible sur le site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>).

et Communauté d'agglomération de Saintes les accepte.

En cochant cette case, le Département de la Charente – Maritime reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
- la Charte de la laïcité disponible sur le site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>).

et Département de la Charente – Maritime les accepte.

Fait en trois exemplaires à La Rochelle, le 05 décembre 2023

La Caf de la Charente-Maritime

La Communauté d'agglomération de Saintes

**Gaëlle GAUTRONNEAU**  
Directrice

**Jean-Jacques RODRIGUES**  
Président du  
Conseil d'administration

**Bruno DRAPRON**  
Président de la  
Communauté d'agglomération de Saintes

Le Département de Charente Maritime

**Sylvie MARCILLY**  
Présidente du  
Département de la Charente Maritime

**Annexe 1 – Liste équipements et services soutenus pour chaque***(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

CDA de Saintes		
EAJE	Structure	Gestionnaire
	Multi accueil 1,2,3 Soleil	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Crèche familiale 1,2,3 Soleil	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	La Passerelle	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	A Petit Pas	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Micro-crèche Dompierre	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Crèche inter-entreprise Les Ptits Drôles	UDAF 17 5 rue du Bois d'Huré 17140 Lagord
RPE	Micro-crèche Les Ptites Canailles	Association Boiffiers-Bellevue 15 bis cours Pierre-Henri Simon 17100 Saintes
	Relais petite enfance Est	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Relais petite enfance Ouest	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
LAEP	Relais petite enfance Centre	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Galipettes	Association Boiffiers-Bellevue 15 bis cours Pierre-Henri Simon 17100 Saintes
	La Ruche	Association Belle-Rive 3 Rue du Cormier 17100 Saintes
	Périscolaire Burie	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Bussac	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Chérac	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Chemignac	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Colombiers	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes

ALSH	Périscolaire Courcoury	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Ecoyeux	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Ecurat	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Fontcouverte école maternelle	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Fontcouverte école élémentaire	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire La Chapelle des Pots	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire La Clisse	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Le Douhet	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Les Gonds	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Luchat	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Montils	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Préguiillac	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Saintes Léo Lagrange	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Saintes Jean Jaurès	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Saintes Jules Ferry	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Saintes Nicole Lemercier	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Saintes Louis Pasteur	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Saintes Roger Perat	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Saintes Emile Combes	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
	Périscolaire Saintes Le Comnier	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes

Périscolaire Saintes St Eutrope	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire Saintes St Pallais	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire Saintes Paul Bert	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire St Georges des Coteaux	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire Saint Vaize	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire Thénac	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire Varzay	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire Vénérand	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire St Césaire	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire St Sever de Saintonge	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Extrascolaire Burie	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Extrascolaire Chermignac	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Extrascolaire Fontcouverte	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Extrascolaire La Chapelle des Pots	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Extrascolaire Les Gonds	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Extrascolaire Préguillac	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Extrascolaire Saintes Léo Lagrange	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Extrascolaire Thénac	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes
Périscolaire	Association Les Aventuriers 6, Av du 8 mai 1945 17100
Extrascolaire	Association Les Aventuriers 6, Av du 8 mai 1945 17100

	Périscolaire	Association Les Frimous 4, Allée de la Guyarderie 17100 Saintes	
	Extrascolaire	Association Les Frimousses 4, Allée de la Guyarderie 17100 Saintes	
	Périscolaire	Association Le Pidou 4, Allée de la Guyarderie 17100 Saintes	
	Extrascolaire	Association Le Pidou 4, Allée de la Guyarderie 17100 Saintes	
	Périscolaire	Association Belle-Rive 3 Rue du Cormier 17100 Saintes	
	Extrascolaire	Association Belle-Rive 3 Rue du Cormier 17100 Saintes	
	Périscolaire	Association Boiffiers-Bellevue 15 bis cours Pierre-Henri Simon 17100 Saintes	
	Extrascolaire	Association Boiffiers-Bellevue 15 bis cours Pierre-Henri Simon 17100 Saintes	
Ludothèque	Ludothèque	Communauté d'agglomération de Saintes 12 Bd Guillet Maillet 17100 Saintes	

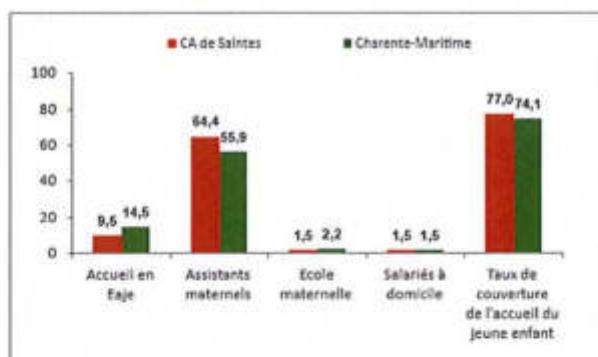
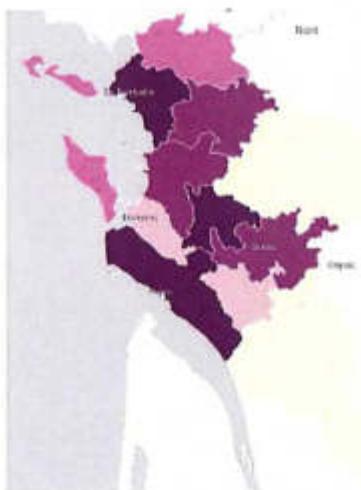
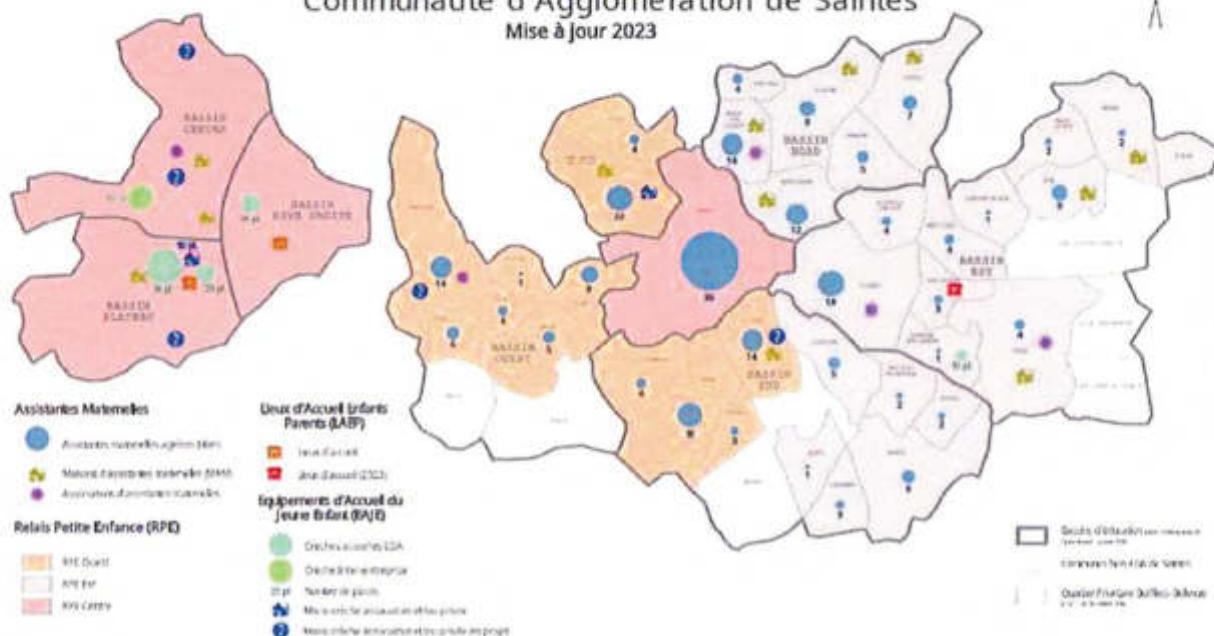
## Annexe 2 : Diagnostic partagé de territoire

### ❖ PETITE ENFANCE

#### ➤ LES TOUT-PETITS (0-3 ans) ET LEURS FAMILLES

### EQUIPEMENTS ET SERVICES POUR LA PETITE ENFANCE Communauté d'Agglomération de Saintes

Mise à jour 2023

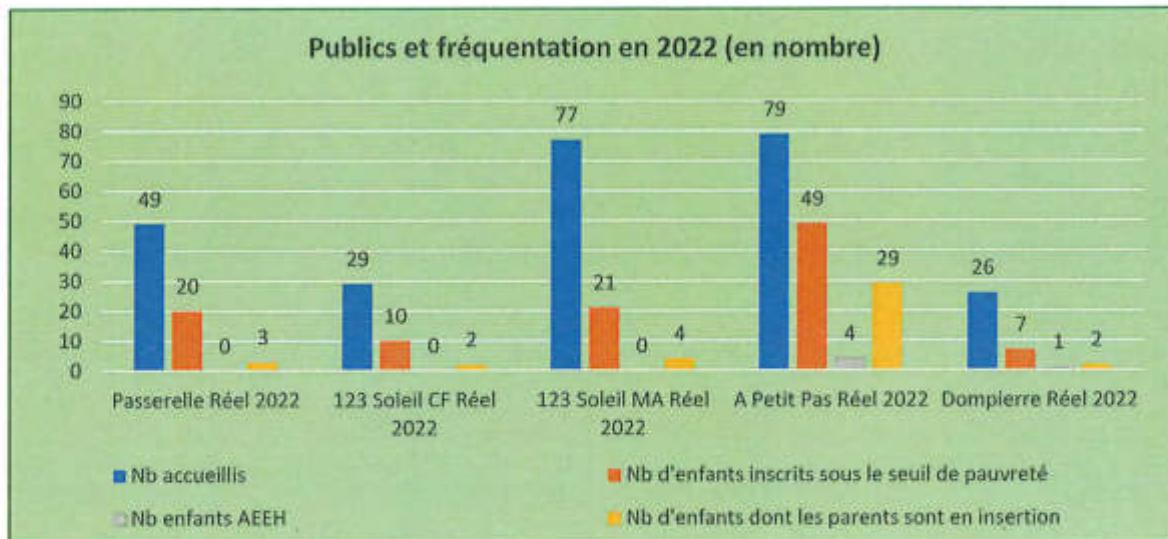


Source : Caf 2019, taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

Avec 1 187 places d'accueil sur le territoire, la capacité théorique d'accueil de la Communauté d'Agglomération est plus élevée que celle du département (77% contre 74,1%).

Fin 2020, l'offre se décline en 144 places en accueil collectif au sein de 5 structures d'accueil de jeunes enfants dont une classe passerelle ; et 973 places proposées par 299 assistants maternels.

## Publics et fréquentations des Eaje gérés par la Cda en 2022 :



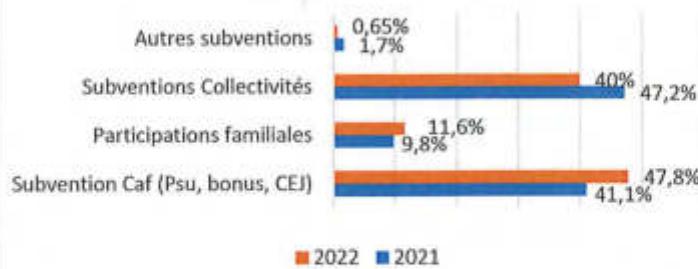
En 2022, 41% des enfants accueillis dans les Eaje sont issus de familles vivant sous le seuil de pauvreté. 15 % sont quant à eux issus de familles dont un des deux parents sont en parcours d'insertion. L'accueil des enfants en situation de handicap ou parcours de détection de handicap reste très marginal sur le territoire, ils représentaient 1,9% des enfants accueillis en 2022. *Cela a représenté 626 heures d'accueil sur un total de 152 525 heures d'accueil réalisées par l'ensemble des équipements.* En 2021, il y a eu 4 631 heures d'accueil pour ces publics sur un total de 158 099 heures réalisées par les équipements.

Environ 2 enfants par place ont été accueillis dans les structures.

Ces données sont à confronter avec la typologie des familles vivant sur le territoire de la Cda mais elles donnent une tendance sur les enjeux à prioriser dans le cadre de la politique petite enfance sur le territoire.

## Montant des financements perçus par les Eaje gérés par la Cda en 2022 :

### Répartition des financements perçus par les Eaje gérés par la Cda en 2021 et 2022



	2021	2022
<b>Subvention Caf (Psu, bonus, CEJ)</b>	<b>1 000 981,10 €</b>	<b>1 027 073,45 €</b>
Participations familiales	240 566,19 €	248 935,91 €
Subventions Collectivités	1 148 782,25 €	860 721,30 €
Autres subventions	42 289,98 €	14 037,02 €
<b>Total des produits</b>	<b>2 432 619,52 €</b>	<b>2 150 767,68 €</b>

- Les principales sources de financements des équipements Eaje restent la Caf, la Cda et les familles.
- Les subventions de la Caf (Psu, bonus mixité, handicap et Cej) et celles de la Cda représentaient en moyenne 87% des produits des Eaje en 2021 et 2022.
- Les familles ont contribué en moyenne à hauteur de 10,5% aux recettes perçues. La participation horaire moyenne des familles est calculée à 1,49€/heure d'accueil en 2022 contre 1,45€/heure en 2021. Cet indicateur permet de répondre à la question : « est-ce que la crèche accueille le public visé dans le projet social de l'équipement ?»

## Activité des Eaje gérés par la Cda en 2021 et 2022 :

	<b>Total Eaje Cda Réel 2021</b>	<b>Total Eaje Cda Réel 2022</b>
<b>Nb heures réelles</b>	<b>158 099h</b>	<b>152 525h</b>
<b>Nb facturées</b>	<b>165 744h</b>	<b>166 552h</b>
<b>Taux d'occupation réelle</b>	<b>49,7%</b>	<b>39%</b>
<b>Taux de facturation</b>	<b>104,8%</b>	<b>109,2%</b>
<b>Nb jours d'ouverture</b>	<b>1 077j</b>	<b>1 088j</b>
<b>Capacité d'accueil théorique</b>	<b>318 162h</b>	<b>311 140h</b>

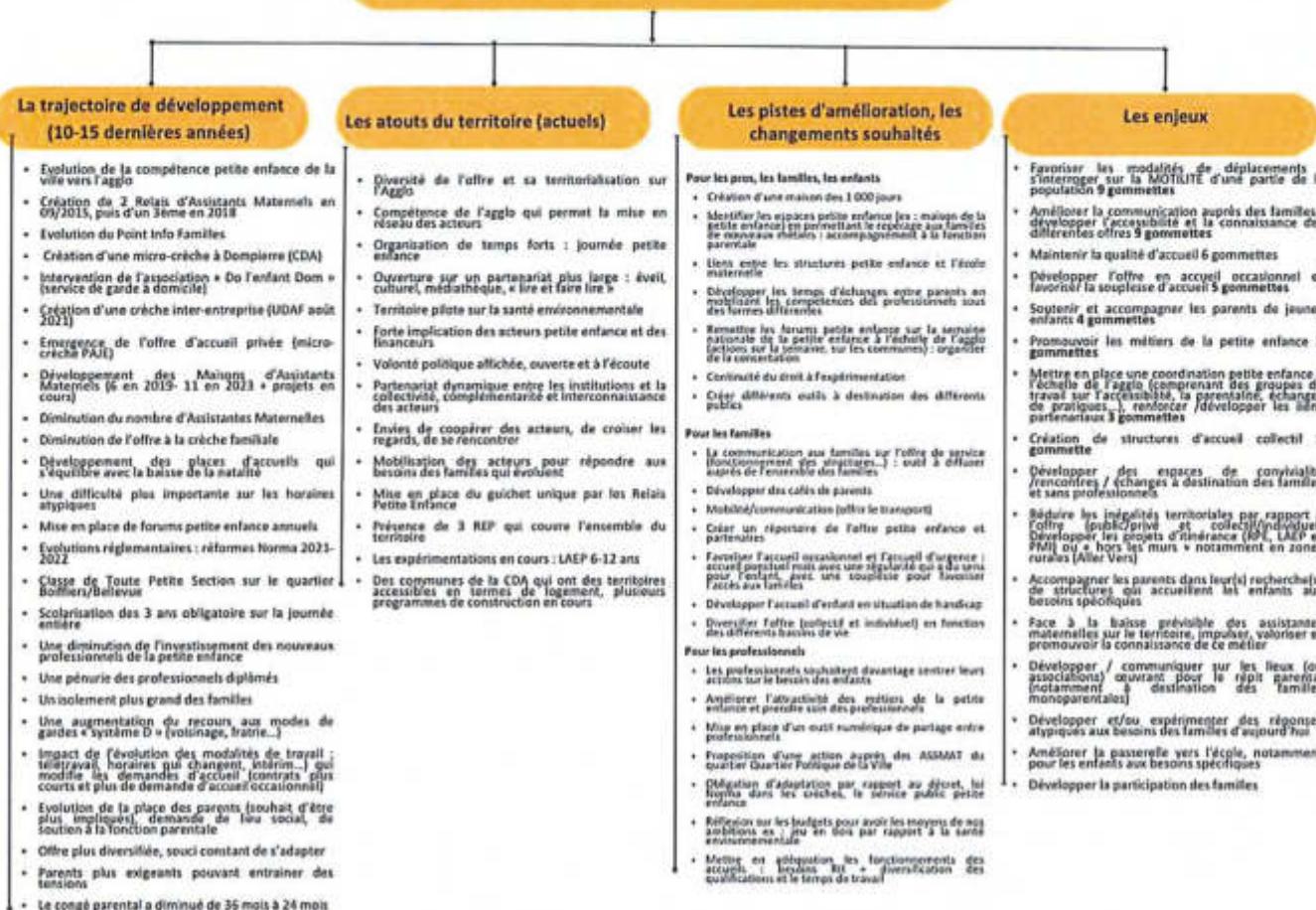
- Le taux d'occupation est un indicateur de fréquentation de la crèche : il affiche l'utilisation de l'équipement par rapport à son potentiel total d'accueil (l'offre théorique d'accueil). Il reflète donc l'usage réel des places sur un équipement.
  - ⇒ Le taux d'occupation présenté ici a été calculé sur la capacité d'accueil théorique des établissements. C'est pourquoi il est assez faible. Une réflexion sur ce sujet est à envisager.

	<b>Passerelle Réel 2021</b>	<b>123 Soleil CF Réel 2021</b>	<b>123 Soleil MA Réel 2021</b>	<b>A Petit Pas Réel 2021</b>	<b>Dompierre Réel 2021</b>
<b>Nb heures réelles</b>	<b>26 432h</b>	<b>36 478h</b>	<b>63 427h</b>	<b>18 031h</b>	<b>13 731h</b>
<b>Nb heures facturées</b>	<b>28 455h</b>	<b>40 010h</b>	<b>65 542h</b>	<b>18 031h</b>	<b>13 706h</b>
<b>Taux d'occupation réelle</b>	<b>49.1%</b>	<b>56.7%</b>	<b>47.4%</b>	<b>40.6%</b>	<b>62.7%</b>
<b>Taux de facturation</b>	<b>107.6%</b>	<b>109.68 %</b>	<b>103.3%</b>	<b>100%</b>	<b>99.8%</b>
<b>Nb jours d'ouverture</b>	<b>205</b>	<b>238</b>	<b>238</b>	<b>197</b>	<b>199</b>
<b>Capacité d'accueil modulée</b>	<b>36 315h</b>	<b>/</b>	<b>88 705h</b>	<b>25 640h</b>	<b>/</b>
<b>Capacité d'accueil théorique</b>	<b>53 812h</b>	<b>64 260h</b>	<b>133 875h</b>	<b>44 325h</b>	<b>21 890 €</b>

- Le taux de facturation permet de voir l'adéquation des contrats en termes de besoins des familles. S'il est trop supérieur (ex : 110%), il convient d'interroger l'adaptation des contrats aux besoins réels des familles car cela signifie que les demandes de réservations des familles sont supérieures à leurs besoins.
  - ⇒ Sur les équipements, en 2022 ce taux est très proche des 110%

## Résumé du partage du diagnostic en séminaire Ctg :

### Le capital stratégique (La petite enfance)



Avec 1 187 places d'accueil sur le territoire, la capacité théorique d'accueil de la Communauté d'Agglomération est plus élevée que celle du département (77% contre 74.1 %).

Fin 2020, l'offre se décline en 144 places en accueil collectif au sein de 5 structures d'accueil de jeunes enfants dont une classe passerelle ; et 973 places proposées par 299 assistants maternels.

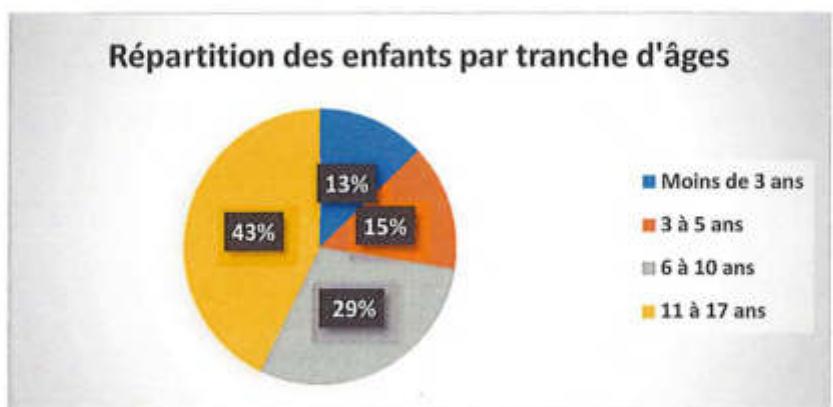
Depuis 2018, trois Relais d'Assistants Maternels contribuent à la qualité de l'accueil individuel. L'association de garde d'enfant à domicile (Do l'Enfant Dom) est présente sur le territoire pour répondre au besoin de mode d'accueil en horaires atypiques.

Une démarche de développement de places d'accueil est toujours à l'œuvre : après la création d'une micro-crèche à Dompierre sur Charente en 2018, le maillage du territoire se poursuit avec la création en septembre 2021 d'une crèche inter-entreprises proposant 40 places en multi'accueil à Saintes.

Une réflexion est en cours autour de la combinaison et la complémentarité de ces différents modes d'accueil.

## ❖ ENFANCE

- La répartition des enfants par tranche d'âge est équivalente à celle du département.

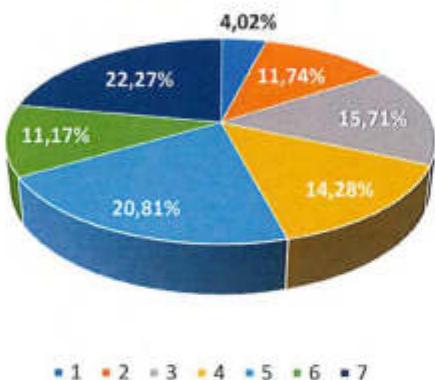


- Les 3-11 ans représentent la tranche d'âge la plus présente sur le territoire de la CDA de Saintes : 4577 enfants soit 46,4% des enfants allocataires (CAF) en 2021 (pourcentage identique à l'échelle départementale)

- L'offre de service aux familles est mise en œuvre dans un souci de proximité : 36 accueils périscolaires et 8 accueils extra scolaires gérés par la CDA et 5 accueils de loisirs gérés par des associations du territoire.

- Un constat partagé en septembre 2023, d'une augmentation des demandes d'accueils dans l'ensemble des ACM du territoire avec un nombre de familles en augmentation sur les listes d'attente. De plus, on observe une demande en augmentation pour la tranche d'âges 3-6 ans.
- 4 coordinateurs CDA enfance famille couvrent chacun un bassin de vie du territoire avec des délégations identifiées (suivi parentalité, handicap, organisations séjours-vacances, accueil stagiaires, actions passerelles (entre petite enfance et enfance- enfance et jeunesse).
- Un réseau parentalité existant et développement de rencontres à thèmes auquel participe les gestionnaires ACM.
- Des ACM du territoire disposent d'un projet d'accueil spécifique pour favoriser l'accessibilité aux enfants porteurs de handicap. Sur les 4 695 enfants accueillis en 2022 sur les ACM gérés par la CDA, 68 d'entre eux étaient porteurs de handicap (soit 1.44% de l'effectif).
- 6 Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité mis en œuvre sur l'élémentaire par les 2 centres sociaux.
- Un soutien de la CDA aux écoles publiques (budget de fonctionnement, classes découvertes).
- Pérennisation des intervenants spécialisés (périscolaires, scolaires).
- Accompagnement particulier des 3-5 ans avec 1 ATSEM/classe.
- Une restauration scolaire et une éducation alimentaire de qualité.
- Une animation de la vie locale pilotés par les 2 centres sociaux : ateliers parents/enfants, sorties familles, vacances familles...
- Une offre éducative complémentaire des ACM, favoriser les départs en vacances : animation vacances/séjours.

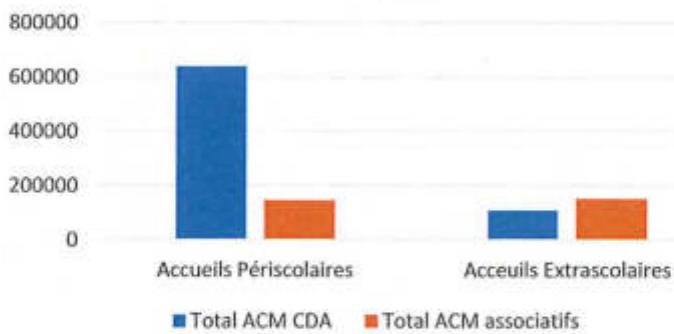
### Répartition des enfants inscrits en périscolaire par QF en 2022



QF	Nombre d'enfants inscrits	Tarif/h	%
1 de 0 à 300	171	0,96 €	<b>4,02%</b>
2 de 301 à 500	499	1,07 €	<b>11,74%</b>
3 de 501 à 759	668	1,16 €	<b>15,71%</b>
4 de 760 à 1000	607	1,21 €	<b>14,28%</b>
5 de 1001 à 1400	885	1,30 €	<b>20,81%</b>
6 de 1401 à 1800	475	1,46 €	<b>11,17%</b>
7 > à 1800	947	1,57 €	<b>22,27%</b>
Total	<b>4252</b>		100,00%

- En 2022, 4.02% des enfants inscrits dans les accueils périscolaires vivent sous le seuil de pauvreté (-1€/h)
- 6 ACM en moyenne gérés par la CDA sont ouverts pendant les vacances et 3 ACM associatives (Pidou, Aventuriers, Frimousses).
- Les heures figurant sur le graphique incluent les séjours.
- Les principales sources de financements des Accueils Collectifs de Mineurs restent la Caf, la Cda et les familles.

### Nombre d'heures facturées ACM en 2022



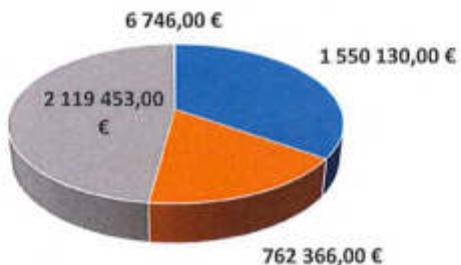
## Focus financier des Accueils collectifs de mineurs

### Répartition des financements perçus par les 3 ACM associatifs en 2022



- Subvention Caf (Pso, CEJ)
- Participations familiales
- Subventions Collectivités
- Autres subventions et divers

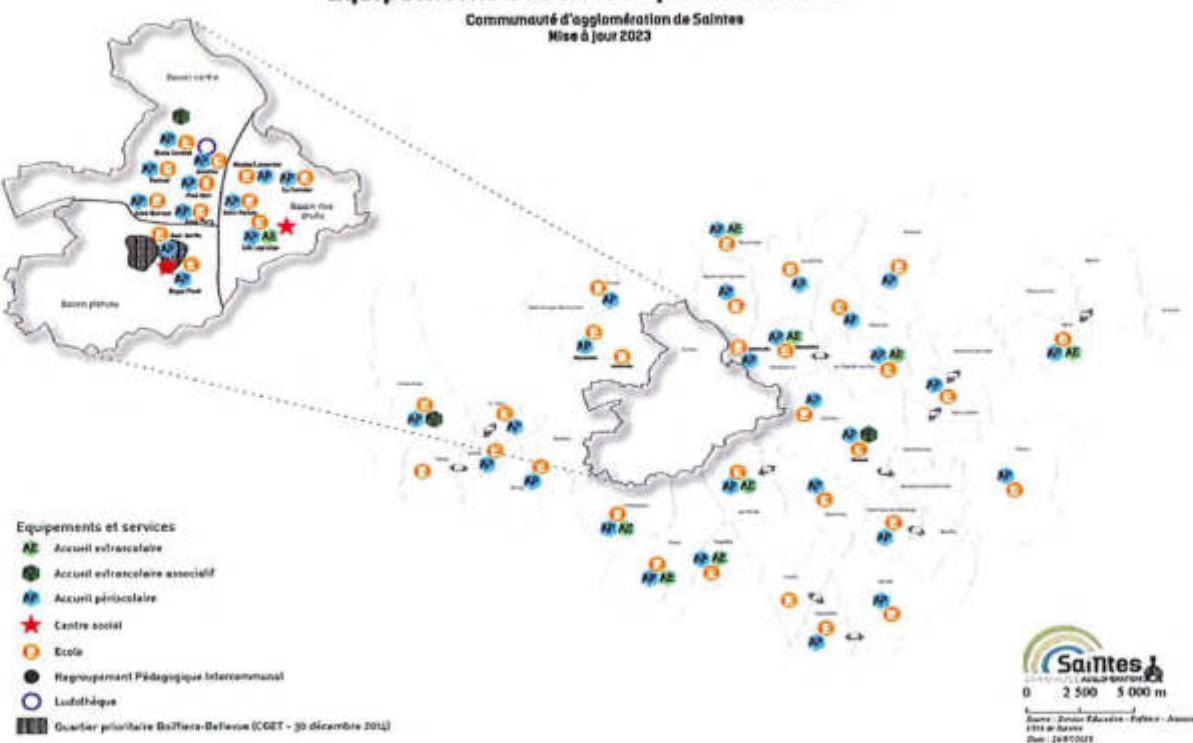
### Répartition des financements perçus par les ACM gérés par la CDA en 2022



- Subvention Caf (Pso, CEJ)
- Participations familiales
- Subventions Collectivités
- Autres subventions et divers

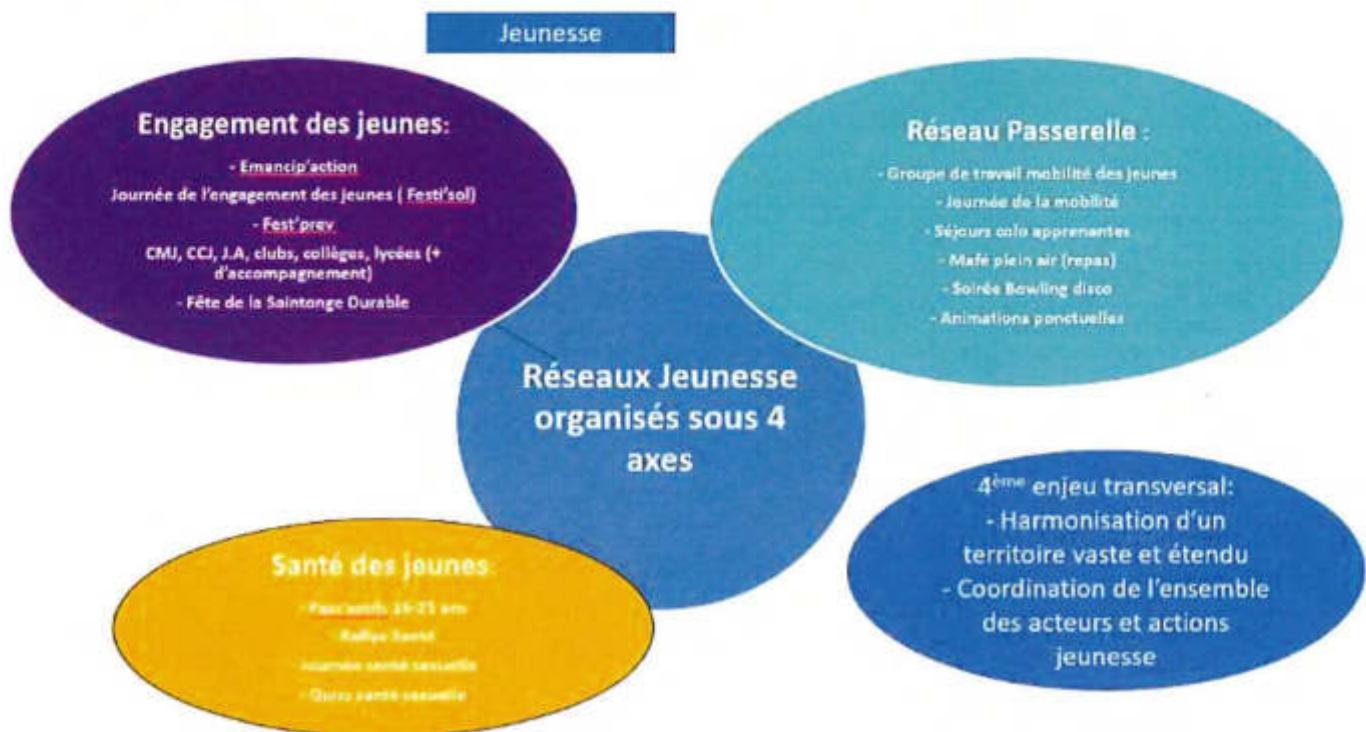
### Equipements et services pour l'Enfance

Communauté d'agglomération de Saintes  
Mise à jour 2023



## ❖ JEUNESSE

### ➤ Les jeunes et leurs parents : une politique en cours de développement depuis 2019

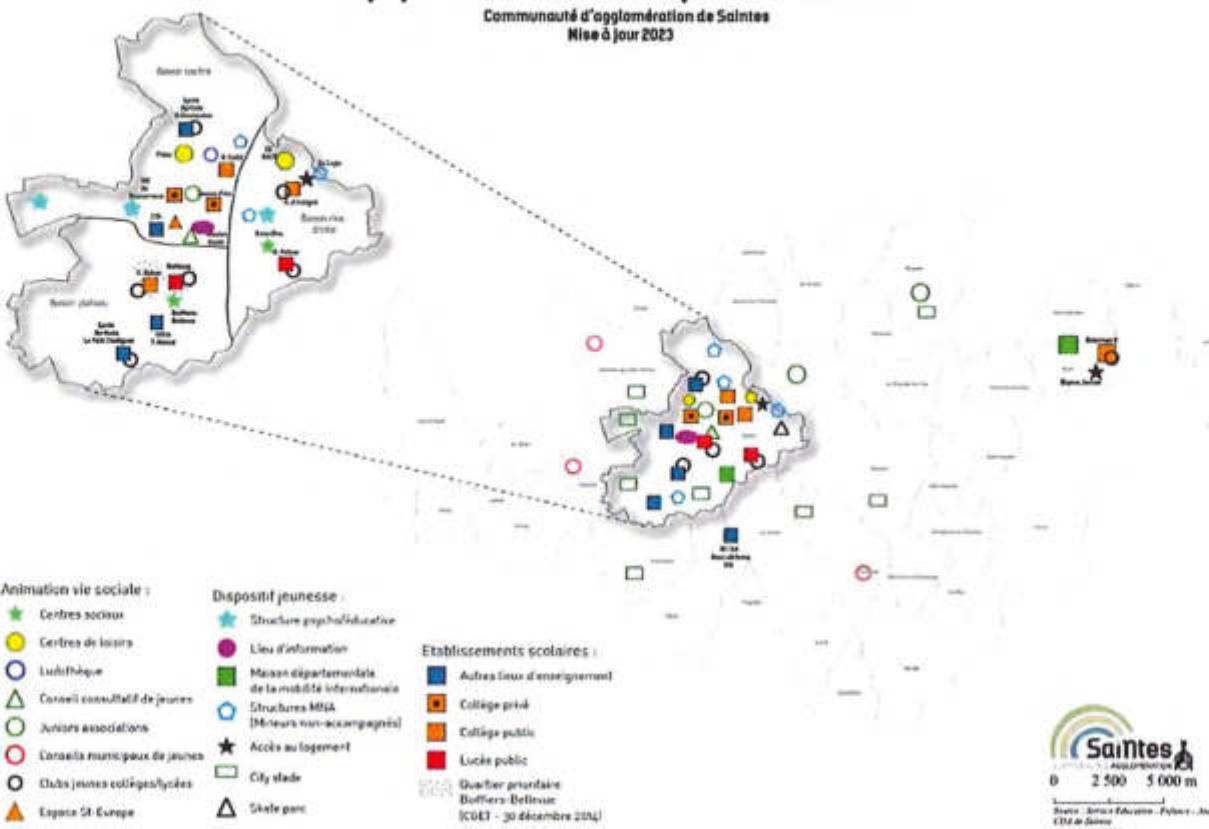


- Les 12-17 ans représentent 3 998 jeunes soit 40% des 0-17 ans.
- Une difficulté à capter les plus de 14 ans dans les ACM : une expérimentation en cours de 4 soirées ados 1 fois/mois dans le cadre d'une extension des accueils ados « déclarés » répartis sur le territoire.
- Une politique jeunesse qui s'est structurée depuis 2019 : une coordination jeunesse animée par la CDA avec un coordinateur des réseaux « jeunesse »
- 5 collèges, 2 lycées, 1 campus connecté, 3 autres lieux d'enseignement (CFA et 2 agros campus (Desclaude et Chadignac)
- Un bureau d'information jeunesse porté par la Mission Locale et un déploiement des services civiques
- Des dispositifs de soutien psycho-éducative pour les ados et leurs parents (PAEJ, médiation familiale parents/ados, Cap ado, Laps ado, MDAJA)

## Equipements et services pour la Jeunesse

Communauté d'agglomération de Saintes

Mise à jour 2023

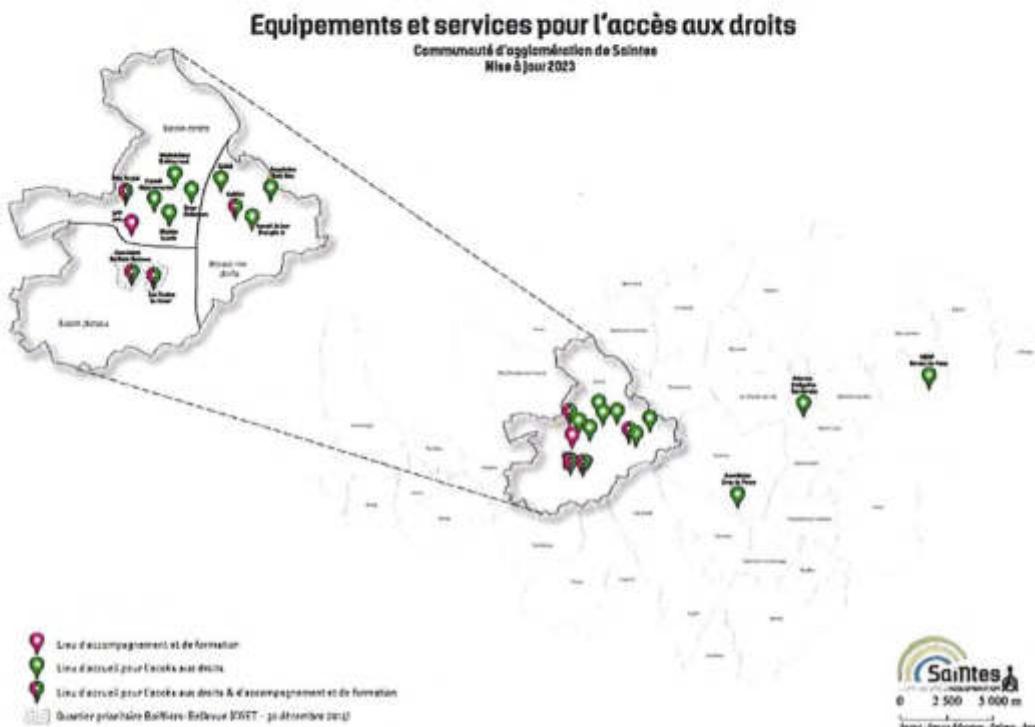


- Un service logement et une résidence habitat jeune porté par Le Logis et une auberge de jeunesse à Saintes
- 3 Structures MNA (Mineurs Non Accompagnés)
- Une maison à caractère sociale et une maison départementale de la mobilité internationale
- Des permanences du planning familial + CSAPA (Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)
- Un tissu associatif dense et une ludothèque labélisée portée par la CDA
- Sur Saintes, 2 accueils ados ouverts le samedi et portés par les 2 centres sociaux labellisés par la Caf (2 animateurs « promeneurs du net » et des accompagnements de projets jeunes réalisés

## ❖ ACCES AUX DROITS :

### ➤ Une mise en réseau des acteurs à conforter

- Saintes concentre de nombreux accueils de différentes institutions, avec peu de liens entre elles (Cpam, Caf, Msa, Délégation Territoriale, Pôle Emploi, CCAS avec la maison des solidarités, Episol', Sous-préfecture, Trésorerie, Tribunal, centre hospitalier...).



numérique.

- Une MSAP (Maison des Services Aux Publics) La Poste à Burie et 2 autres espaces France Services à Saintes et à Thénac avec présences d'acteurs identifiés ; un point justice, une médiatrice « accès aux droits »
- Une maison des solidarités à Saintes : Ateliers numériques, déclic séniors...
- Autres lieux repérés par les habitants comme les associations caritatives, tremplin 17, les médiathèques...
- Une mise en réseau des acteurs sur l'inclusion numérique animée par la Délégation territoriale du conseil départemental, à l'échelle du pays de Saintonge Romane.

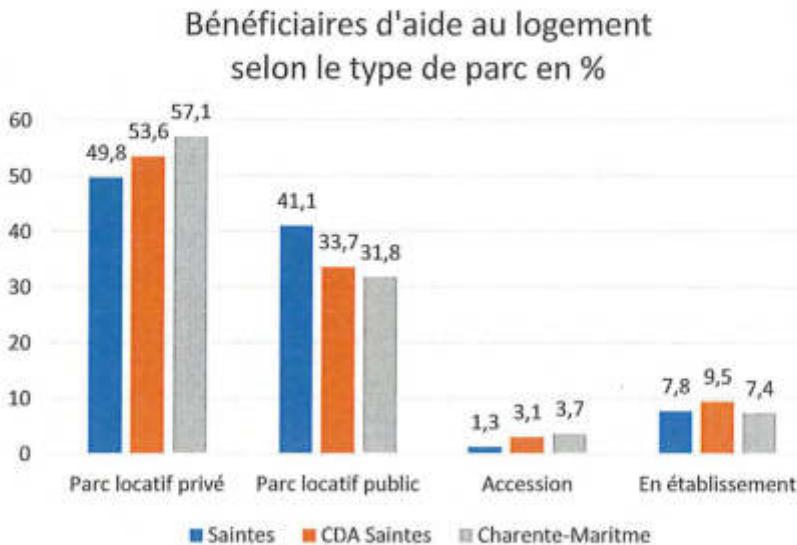
- Un Champ qui se structure et qui inaugure de nouveaux modes de coopérations entre les acteurs et les composants territoriales de la CDA de Saintes.

- Une « saturation » des dispositifs qui traduit néanmoins l'ampleur des besoins encore non couverts

- 2 Centres Sociaux sur Saintes, dont un médiateur sur le quartier politique de la ville en matière d'accès aux droits par l'accès au



## ❖ LOGEMENT ET CADRE DE VIE



- En 2022, la CDA de Saintes dénombre **5 510 bénéficiaires** d'une aide au logement, soit 53.7% des allocataires. Dont 54% d'entre eux résident dans le parc privé. 17% d'entre eux (contre 23% pour le département) supportent un taux d'effort supérieur à 39%.
- Il existe aussi une résidence habitat jeunes de 66 places sur la ville de Saintes.
- On observe une concentration des familles les plus précaires sur le parc HLM de la ville centre, et les couples actifs en première couronne, en particulier à l'ouest du territoire.

- A l'est une population fragile éloignée des points de « soutien » en matière de politique sociale ou d'emploi, voire peu mobile qui nécessite une attention particulière.
- Les assistantes sociales Caf proposent un accompagnement social auprès des familles allocataires, en situation d'impayé de loyers du parc privé.

*Sources CAF 2022*



**Annexe 3 : Convention territoriale globale : Projet de services aux familles**

# PROJET DE SERVICES AUX FAMILLES CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027





2

Réalisé par Sarah SEROUGE, Cheffe de projet

Chargée de coopération Territoriale Globale stratégique

AggloMération SAINTES GRANDES RIVES

12 Rue Guillet Maillet - 17 100 Saintes

05 46 92 73 18 / 06 32 42 99 20

[s.serouge@agglo-saintes.fr](mailto:s.serouge@agglo-saintes.fr)

Sous la direction de Eric PANNAUD, Vice-Président de la Convention Territoriale Globale,  
Education, Enfance, Ferro campus, Campus connecté  
AggloMération SAINTES GRANDES RIVES



## Avant-propos

Propos global signé 1<sup>er</sup> Vice-Président CDA, élu référent CTG

L'Agglomération de Saintes se dresse aujourd'hui à un carrefour, marqué par les défis sans précédent que la pandémie de COVID a imposés à notre société. Ce contexte a engendré des mutations profondes, nécessitant une réflexion approfondie sur notre projet social et familial, avec un engagement ferme envers l'inclusion comme roue motrice de notre action jusqu'en 2027.

La démarche de la Convention Territoriale Globale offre de porter un regard sur ces évolutions. La CTG propose de rassembler les acteurs et les dispositifs afin de ne pas se disperser et de renforcer la cohésion et le bien-être des habitants de Saintes Grandes Rives l'Agglo.

Face aux bouleversements économiques, sociaux, et sanitaires, nous avons identifié quatre enjeux prioritaires qui guideront notre action au cours des prochaines années.

- **L'inclusion comme moteur du changement :** Nous plaçons l'inclusion au cœur de notre projet, visant à construire une agglomération où chaque individu, quelle que soit sa situation, se sente pleinement partie prenante de la communauté. Nous nous engageons à réduire les inégalités sociales, économiques, et culturelles, favorisant ainsi la cohésion sociale.
- **L'adaptation de l'offre sociale et familiale :** Le post-COVID requiert une révision approfondie de nos politiques sociales et familiales. Nous nous engageons à adapter nos services pour répondre aux nouveaux besoins émergents, tout en veillant à la qualité et à l'accessibilité des prestations offertes à nos concitoyens.
- **La création de passerelles :** Ainsi, nous œuvrerons à renforcer les passerelles entre les services dédiés à la petite enfance, à l'enfance, et à la jeunesse.
- Cette approche globale favorisera un continuum de soutien, contribuant au développement harmonieux de chaque individu.
- **La participation active des habitants :** L'implication citoyenne est la clé de la réussite de notre projet. Nous encourageons la participation active des habitants de l'agglomération de Saintes, car c'est ensemble que nous façonnerez notre avenir. Des mécanismes de consultation, de dialogue et de co-création seront mis en place pour garantir une démocratie locale dynamique et inclusive.

Ainsi, c'est avec détermination que nous, élus de l'agglomération de Saintes, nous engageons à construire un futur où chacun trouve sa place, où la solidarité guide nos actions, et où l'inclusion est la force motrice de notre communauté. Ensemble, nous surmonterons les défis qui se dressent devant nous et tracerons un chemin vers un avenir meilleur et plus solidaire.

Faisons de notre agglomération un exemple d'inclusion, d'adaptation et de participation citoyenne active.

Bien à vous,

Eric Pannaud, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Avant-propos .....	3
I. LA DEMARCHE PROJET .....	6
1. QU'EST QUE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ? .....	7
2. LA METHODE : DE LA CONSULTATION A LA CO-CONSTRUCTION .....	10
➤ Consultation des élus communautaires .....	10
➤ Consultation des acteurs locaux .....	10
➤ Consultation des équipes éducatives de l'enseignement élémentaire .....	10
➤ Co-construction d'un projet collaboratif .....	12
II. DIAGNOSTIC SOCIAL ET FAMILIAL .....	17
1. PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE .....	18
2. ANALYSE PAR BASSIN DE VIE .....	19
➤ Bassin de vie Est .....	19
➤ Bassin de vie Nord-Saintes Rive Droite .....	21
➤ Bassin de vie Sud-Saintes Rive Gauche .....	22
➤ Bassin de vie Ouest .....	24
3. ANALYSE DE L'OFFRE PAR THEMATIQUES .....	25
➤ LES TOUT-PETITS (0-3 ans) ET LEURS FAMILLES .....	25
➤ Les enfants de 3-15 ans et leurs familles : un maillage par bassin .....	29
➤ Les jeunes et leurs parents : une politique en cours de développement depuis 2019 .....	33
➤ La parentalité : un travail en réseaux, un développement des actions .....	35



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

## A Logement et cadre de vie.....

A Animation de la vie sociale ..... 36

A Solidarité et insertion ..... 37

A Accès aux droits : une mise en réseau des acteurs à conforter ..... 38

## III. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION ORIENTÉ

## 1. L'APPROCHE ORIENTÉ CHANGEMENT, DE QUOI S'AGIT-IL ? .....

A Fixer un cap ..... 40

A Tracer des chemins pour aller vers la vision cible ..... 40

A Suivre et réajuster, un suivi-évaluation pour aller vers la vision cible ..... 40

## 2. LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT PAR CHEMINS THEMATIQUES DE CHANGEMENT .....

## 3. LE SUIVI-EVALUATION PAR THEMATIQUE .....

## IV. UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE .....

## 1. LES INSTANCES DE PILOTAGE DU PROJET DE SERVICES AUX FAMILLES .....

## 2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE : une organisation par thématique .....



A Logement et cadre de vie.....

A Animation de la vie sociale ..... 37

A Solidarité et insertion ..... 37

A Accès aux droits : une mise en réseau des acteurs à conforter ..... 38

## III. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION ORIENTÉ

## 1. L'APPROCHE ORIENTÉ CHANGEMENT, DE QUOI S'AGIT-IL ? .....

A Fixer un cap ..... 40

A Tracer des chemins pour aller vers la vision cible ..... 40

A Suivre et réajuster, un suivi-évaluation pour aller vers la vision cible ..... 40

## 2. LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT PAR CHEMINS THEMATIQUES DE CHANGEMENT .....

## 3. LE SUIVI-EVALUATION PAR THEMATIQUE .....

## IV. UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE .....

## 1. LES INSTANCES DE PILOTAGE DU PROJET DE SERVICES AUX FAMILLES .....

## 2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE : une organisation par thématique .....



## I. LA DEMARCHE PROJET



## 1. QU'EST QUE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ?



La CTG vise à accompagner les territoires, et plus spécifiquement les intercommunalités dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'action sociale et familiale globale menée par les communes.

Le dispositif national prend le relai des Contrats Enfance Jeunesse et instaure à partir de 2022 l'échelle intercommunale comme l'échelon obligatoire pour continuer à percevoir les financements de la CAF (Cf. Circulaire de la Direction des politiques familiales et sociales-janvier 2020).

En effet, une première convention (2019-2022) a été signée.

Pour rappel les axes de la CGT 2019-2022 étaient :

- Concevoir le pilotage comme un outil au service de la dynamique partenariale
- Renforcer l'accès aux droits et aux services et apporter une réponse de proximité aux habitants (bassin de vie)
- Adapter l'offre de services à destination des 0-11 ans aux évolutions et à la diversité des besoins des familles
- Définir et mettre en œuvre une politique jeunesse 11-25 ans
- Porter une attention particulière aux publics en situation de vulnérabilité
- Poursuivre et faire évoluer les dynamiques existantes contribuant à l'animation de la vie locale



## L'agglomération Saintes Grandes rives et la CAF initient la co-construction, la mise en œuvre, sur la base d'un diagnostic partagé, d'un schéma de développement des services aux familles du territoire pour les 5 ans à venir.

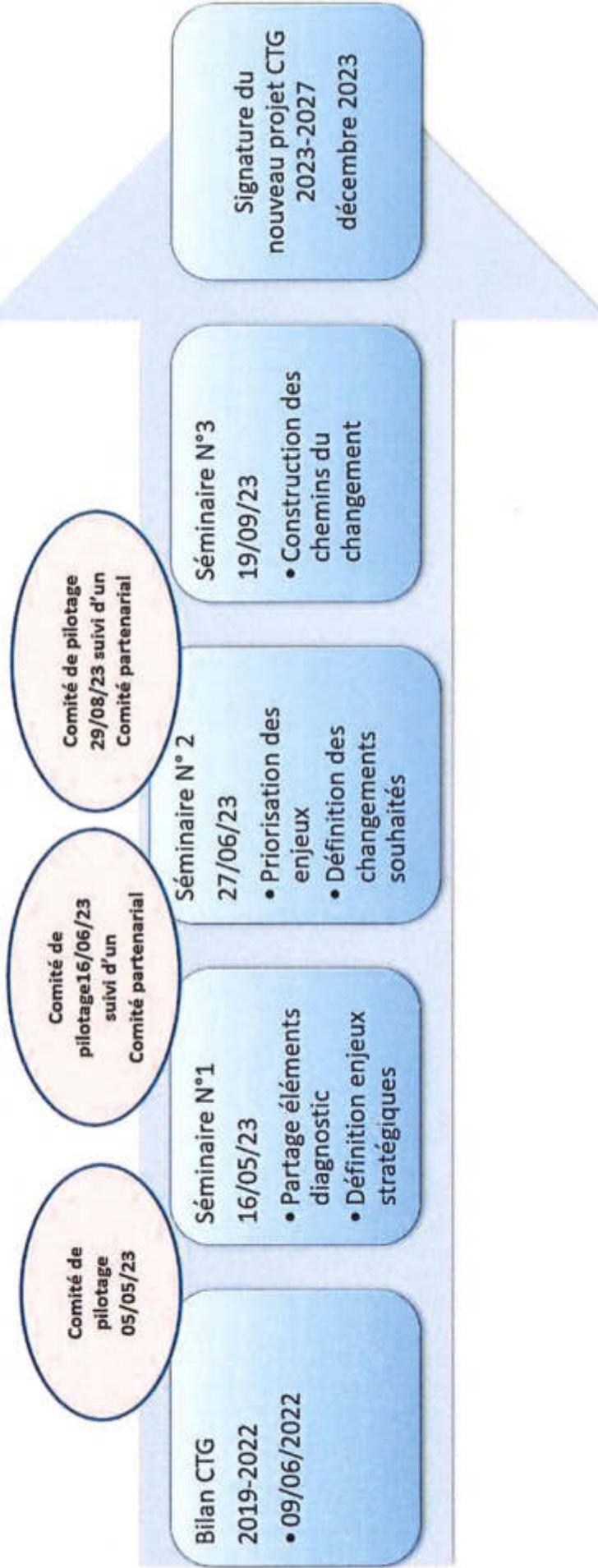
Le diagnostic porte sur l'ensemble des champs de compétences communs aux collectivités et à la CAF : Cette démarche passe par la mobilisation des acteurs socio-économiques pouvant constituer des réelles dynamiques territoriales pour améliorer, développer des services aux familles et contribuer ainsi à l'attractivité du territoire. Elus, professionnels, institutions, bénévoles, Département, Education Nationale et organismes de la sécurité sociale ont donc été associés à cette démarche.

3 séminaires se sont tenus entre mai 2023 et septembre 2023

Ces temps forts ont conforté la volonté de répondre au plus près aux besoins et attentes des habitants et de contribuer ainsi à une plus grande efficacité par la coopération et la complémentarité d'interventions pour :

- Consolider la dynamique partenariale sur l'accès aux services : cet axe correspond au champ des Projets Educatifs Locaux ou de Territoire (PEL et PDT) et couvre la petite enfance, l'enfance, jeunesse et la parentalité.
- Elargir à la question de l'accès aux droits, de l'inclusion numérique et du handicap : l'objectif est de permettre à tous les habitants, quel que soit leur lieu d'habitation, leur niveau et leur situation sociale de faire valoir leurs droits.
- Explorer la question de l'animation de la vie sociale et du cadre de vie : il s'agira de croiser nos regards sur la participation des habitants, de partager un état des lieux et des objectifs communs.

Le nom usuel de la CTG aboutie devient le PROJET DE SERVICE AUX FAMILLES de l'agglomération Saintes Grandes Rives



Quelques dates clés :

- 27 février 2023 : Recrutement d'un chargé de coopération territorial-coordination CTG
- 09 mars 2023 : Comité technique CTG : travail sur questionnaire d'évaluation de la 1<sup>er</sup> CTG
- 05 mai 2023 : Comité de pilotage de lancement de la démarche
- 16 mai 2023 : comité de pilotage
- 29 août 2023 : comité de pilotage et comité partenarial
- 16 mai, 27 juin et 19 septembre 2023 : 3 séminaires pour coconstruire un projet de services aux familles partagés

## 2. LA METHODE : DE LA CONSULTATION A LA CO-CONSTRUCTION

### ➤ Consultation des élus communauteaires

Dans la mesure où l'agglomération Saintes Grandes Rives a l'ensemble des compétences éducation, petite enfance, enfance, et jeunesse, la chargée de coopération territoriale a présenté la démarche le 09/05/23 aux Vice-Présidents. Le renouvellement de la démarche a été validé.

De manière générale, les élus locaux souhaitent que le [projet de services aux familles](#) apporte un « plus » à ce qu'ils font déjà en matière d'offre et d'accès aux services aux familles mais aussi en apportant un soutien technique et financier aux projets innovants, municipaux ou associatifs.

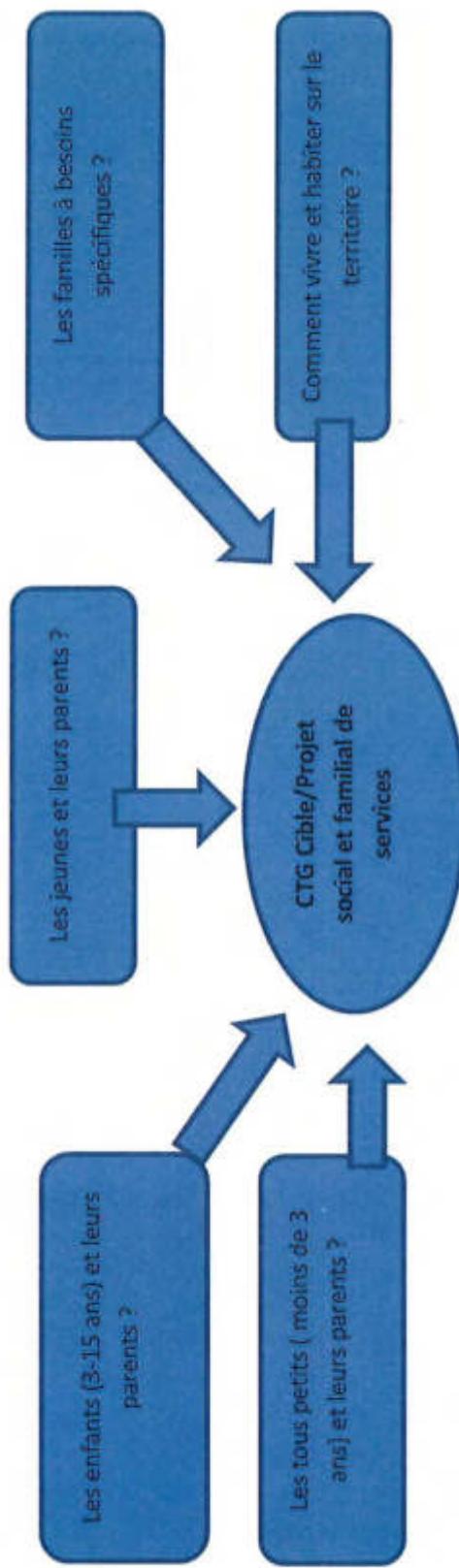
### ➤ Consultation des acteurs locaux

Le comité technique de suivi de la démarche réuni le 09 mars 2023 a fait le choix, au vu des délais impartis par le renouvellement, de définir d'emblée des groupes thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, accès aux droits) de partenaires sur l'impact de la démarche CTG 2019-2022. De mars à fin avril, 6 entretiens ont été réalisés, pour 18 structures soit 24 personnes interrogées.

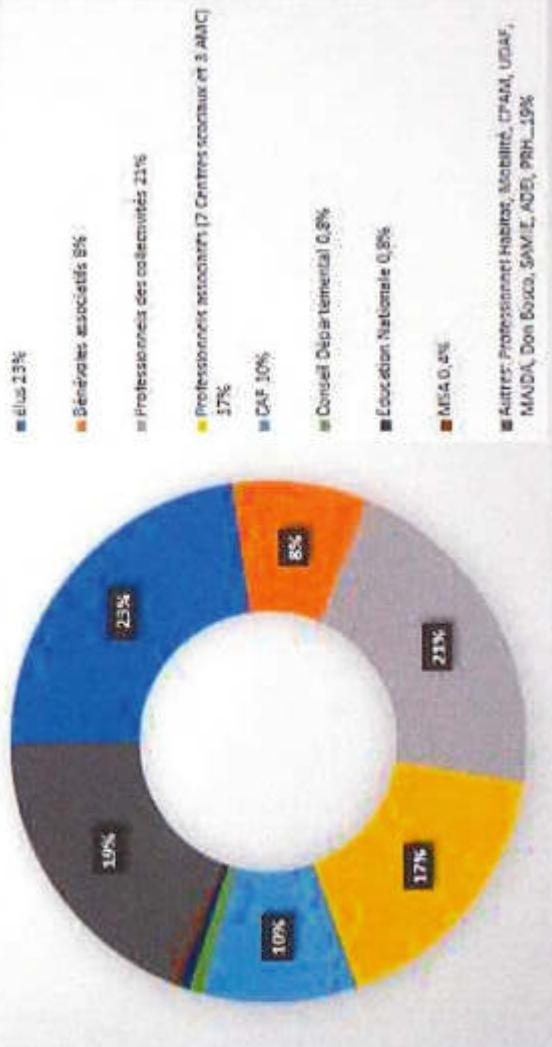
### ➤ Consultation des équipes éducatives de l'enseignement élémentaire

Au regard de la faible mobilisation des enseignants lors des séminaires CTG, un questionnaire en ligne a été adressé aux 47 écoles du territoire. Ainsi, 22% des équipes ont répondu. Cela permet d'inclure leurs visions dans le cadre du projet.

A l'issue de ces consultations, 5 thématiques de travail sont identifiées par les élus en charge de l'EDUCATION et de la PETITE ENFANCE



### Composition de la participation aux séminaires



- Avec une moyenne de 85 participants par séminaire, 151 personnes au total ont participé à au moins 1 séminaire.
- Une représentation de tous les acteurs des services aux familles : du professionnel de terrain au cadre stratégique, du conseiller municipal au Maire...
- 0,4% autre : Professionnel de l'habitat, Mobilité, UDAF, MAJDA, SAMIE-CAFIC, Conseil citoyen, la poste, Don Bosco, MAJDA, ADEL, Pôle Ressource Handicap...

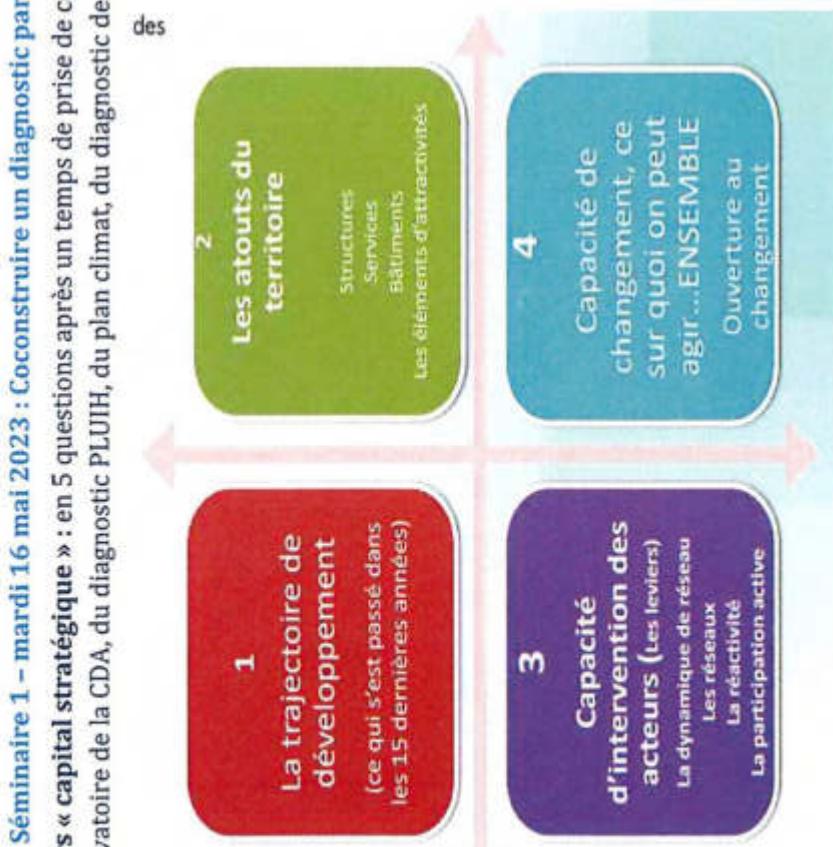
La démarche s'appuie sur une méthodologie dite « agile », qui rompt avec la démarche de projet, dans le sens où elle s'attache à définir des changements souhaités pour le territoire et ses habitants, constitutifs d'un « futur idéal » ou « vision » à long terme. À partir de cette vision, il s'agit ensuite de construire les chemins du progrès, véritables « chaînes de causalité » qui s'appuient sur des observations ou des indicateurs multicritères.

**Première étape le diagnostic partagé :** Il s'est nourri d'éléments recensés des études conduites sur l'agglomération par les services intercommunaux et de la Caisse d'Allocations Familiales notamment. Ce premier corpus de matériaux « données statistiques ou froides » a fait l'objet d'une première analyse complétée par une investigation auprès des publics et des acteurs locaux. Ce travail a enfin été porté à la connaissance des acteurs du territoire (1<sup>er</sup> séminaire) afin de construire le « **capital stratégique du territoire** » qui met en évidence les ressources, les atouts et les leviers d'action du territoire pour les valoriser, les développer, et assurer une réelle dynamique de changement.

Pour le 2<sup>ème</sup> séminaire, une **Approche orientée changement** a été conduite. Il s'agit d'une démarche plus stratégique basée sur les changements et les résultats déjà obtenus. Elle cherche à dépasser le temps du projet pour s'inscrire dans le long terme, propre aux organisations et acteurs. Elle permet de réfléchir aux **étapes successives à parcourir** pour atteindre une vision positive et réaliste des changements visés, en s'appuyant sur plusieurs hypothèses.

Cette démarche permet de construire un suivi-évaluation et de projeter une mesure d'impact pour la fin du projet de services aux familles.  
Dans cette perspective et avec la volonté de conserver la dynamique du Groupe Projet, un **groupe de suivi et d'orientation (pilotage)** est installé. Il est placé au centre de la gouvernance dans un souci d'évaluer en marchant.

La troisième étape menée pendant le 3<sup>ème</sup> séminaire permet de travailler à **consolider le schéma de développement ainsi que l'engagement des partie-prenantes**. L'outil « world café » permet la rotation de petits groupes sur quelques actions structurantes. Cet outil favorise un processus de dialogue qui permet de faire participer un vaste groupe en donnant place à chacun pour mener une analyse approfondie des actions structurantes et plus opérationnelles du Projet de Services aux familles.



• Séminaire 1 – mardi 16 mai 2023 : Coconstruire un diagnostic partagé et définir des « visions-cibles » pour 2027

Ateliers « capital stratégique » : en 5 questions après un temps de prise de connaissance des données du territoire par thématiques issus de la CAF, de l'Insee, de l'observatoire de la CDA, du diagnostic PLUIH, du plan climat, du diagnostic de relance, de l'Analyse des besoins sociaux etc...

**4 axes de travail définis suite au 1<sup>er</sup> séminaire :**

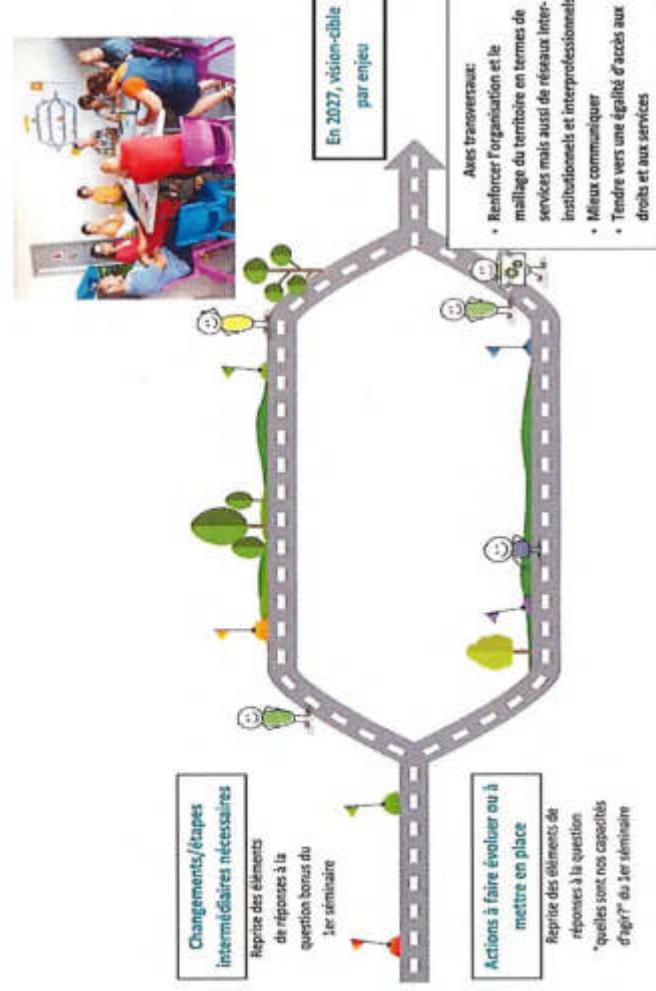
- Inclusion/Handicap
- Adaptation de l'offre
- Accompagnement à la parentalité
- Participation des habitants

- Axes transversaux
- ✓ Renforcer l'organisation et le maillage du territoire en termes de services mais aussi de réseaux inter-institutionnels et interprofessionnels
  - ✓ Mieux communiquer
  - ✓ Tendre vers une égalité d'accès aux droits et aux services

Ces visions cibles pour 2027 sont très ambitieuses et ne peuvent pas constituer un engagement ni de la part des élus, ni de la part des professionnels. C'est un cap que l'on se donne pour donner un sens à l'action, pour agir collectivement.

- Séminaire 2 - mardi 27 juin 2023 : Coconstruire un chemin du changement pour atteindre nos « vistions-cibles » pour 2027**

Ateliers Approche orientée changement (AOC) : capitaliser sur le travail réalisé lors du premier séminaire pour construire la stratégie collective du territoire. Elle permet de réfléchir aux étapes successives à parcourir et les actions structurantes à mettre en œuvre pour atteindre une vision positive et réaliste des changements visés.



Les visions cibles par thématiques En 2027...	
L'accueil de la diversité des publics s'est amélioré et favorise la participation de tous à la vie du territoire.	
Les habitants de l'agglomération de Saintes ont la possibilité de se déplacer facilement sur le territoire et bénéficieront davantage d'offres de services itinérants au plus proche de leur(s) lieu(x) de vie.	
Une grande majorité des familles de la CDA sont accompagnées dans leur rôle de parents quelque soit leur(s) lieu(x) de vie.	
Les habitants sont davantage consultés dans les projets qui concernent le territoire, dans l'intérêt collectif	

- Séminaire 3 – mardi 19 septembre 2023 : consolider le schéma de développement de services aux familles porté par la CTG 2023-2027

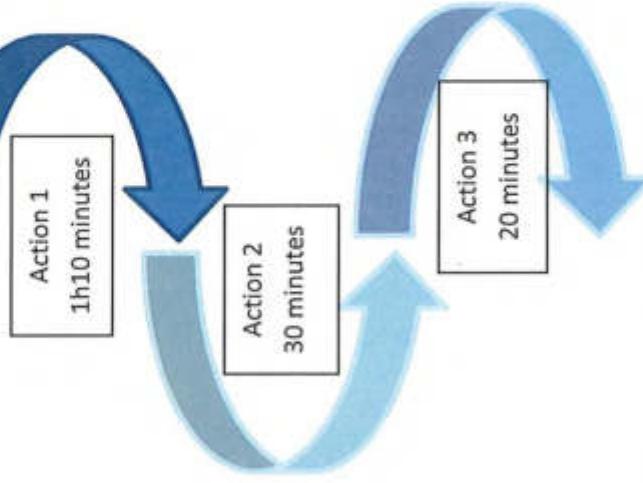
### Séminaire 2

Les 4 feuilles de route par enjeu qui identifient les étapes clés et les actions structurantes s'articulent autour de 4 axes de travail :

- Inclusion/Handicap
- Adaptation de l'offre
- Accompagnement à la parentalité
- Participation des habitants

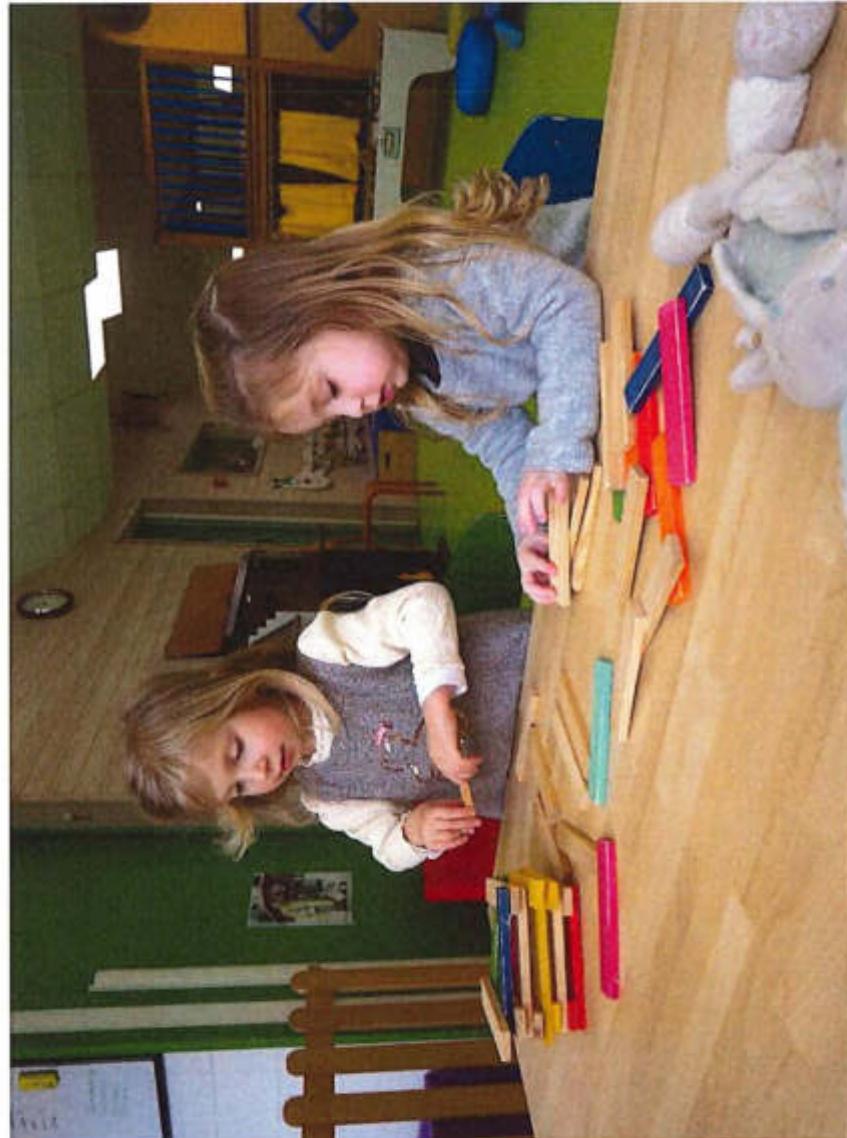
### Séminaire 3

Construction de 7 fiches actions en capitalisant sur la production du deuxième séminaire en travaillant 3 actions par personnes :



Sélection de 7 actions sur les 4 axes de travail définis suite au 1<sup>er</sup> séminaire  
Au total, 87 actions déclinées (dont 40 nouvelles)

## II. DIAGNOSTIC SOCIAL ET FAMILIAL





## 1. PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE

Au cœur de la Charente-Maritime, deuxième département touristique de France, l'agglomération de Saintes compte 36 communes.

A 1 heure de Bordeaux, l'agglomération de Saintes est située géographiquement au cœur des pôles de croissance de l'Ouest Français, offrant à ses habitants et ses visiteurs un cadre de vie apprécié où il fait bon vivre et dotée d'un riche patrimoine historique, architectural, naturel, gastronomique... Depuis l'empire romain, ce territoire est un carrefour d'échanges et de commerce : Saintes ou Médiolanum était capitale de la province romaine d'Aquitaine. Chaque année, les sites historiques accueillent de nombreux visiteurs : plus de 50 000 pour le site des Arènes de Saintes, l'abbaye de Fontdouce, le site du paléosite de Saintes....

Le territoire se découvre à pied depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, à vélo à partir de la Flow Vélo, le chemin du Coran en cours d'aménagement ou ses autres itinéraires cyclables depuis son fleuve, la Charente...

Avec 59 716 habitants en 2020, la Communauté d'Agglomération de Saintes représente 8,90% de la population de la Charente-Maritime.

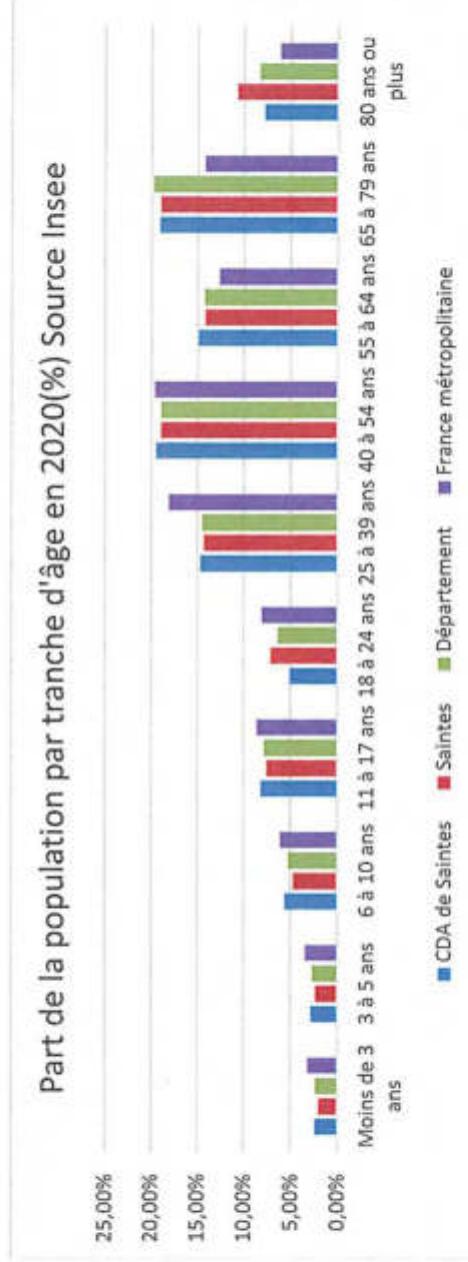
La Communauté d'Agglomération de Saintes a été créée en 2013 de la fusion de la CDC du Pays Santon, du Pays Buriaud et d'une partie de la CDC Seudre & Arnoult. Deuxième plus importante agglomération du département après La Rochelle, la CDA de Saintes compte **59 716 habitants**.

Elle dispose de la compétence petite enfance, jeunesse et éducation.

Saintes est la commune la plus importante avec 24 200 habitants, soit 40% de la population de la CDA.

Le nombre de personnes couvertes par la Caf sur la CDA de Saintes est de **24 925** (soit 10 686 allocataires) en 2018 - 42% de la population, taux identique à la moyenne départementale (43%).

Part de la population par tranche d'âge en 2020(%) Source Insee

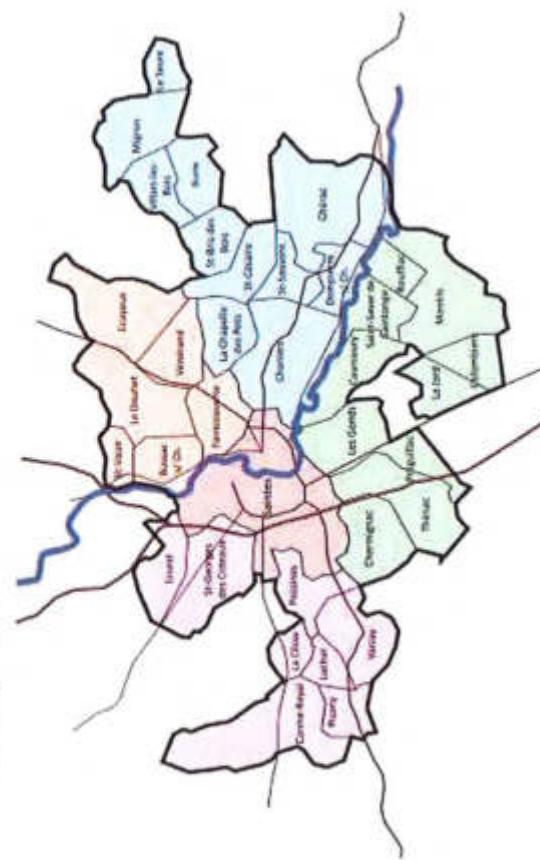




La territorialisation de l'offre et sa connaissance par tous (habitants et partenaires) sont à prendre en considération.  
Il est nécessaire de faire du lien avec les pôles d'équilibre et de croiser l'ensemble des documents de planification afin d'affiner la découpe territoriale.

#### ➤ Bassin de vie Est

- Ce bassin de vie se compose de communes situées en première couronne de la ville de Saintes, qui fonctionnent essentiellement avec la ville centre. Les communes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couronne, desservies par les routes "hautes" et "basses" de Cognac, se tournent quant à elles autant vers Saintes que vers le pôle charentais. Plus au nord, les habitants fréquentent également la ville de Matha.
- Ce bassin de vie est structuré par Burie, qui concentre une offre de services importante, mais qui est confrontée depuis plusieurs décennies à un phénomène de dévitalisation se traduisant notamment par une vacance de logements importante, un parc de logements dégradés significatif, une fragilisation des commerces et des fragilités sociales.
- Il est pointé le caractère rural de cette portion de territoire, dont le poids de l'agriculture dans l'emploi et dans les paysages est loin d'être négligeable. Ils soulignent que sur le "croissant viticole" cohabitent de vieilles familles notables, enracinées sur le territoire depuis plusieurs générations, des ouvriers viticoles et des familles en quête d'un foncier ou d'un bien immobilier abordable.



- Ce secteur se caractérise par une population relativement précaire, même si des solidarités informelles se maintiennent (recrutement local, travail informel, covoiturage, garde d'enfants...). Le vieillissement génère toutefois des situations d'isolement que les sociabilités locales ne permettent plus

toujours de palier. La présence de la vigne draine un public de "travailleurs détachés", peu visible et relativement peu connu du milieu local (où habitent-ils ? comment vivent-ils sur le territoire ? comment s'intègrent-ils ? etc.).

- La crainte d'un "délaissement" peut s'exprimer chez certains habitants par le souci que la dimension touristique (PaléoSite, etc.) prenne le pas sur la dimension sociale et résidentielle.
- En-dépit des difficultés et des menaces évoquées, les habitants indiquent que le **territoire bénéficie de multiples ressources** : cadre de vie, patrimoine historique et paysages, évènementiel et richesse du tissu associatif (qui pâtit toutefois d'un déficit de visibilité et de structuration), équipements structurants (collège de Burie, médiathèques, centre de loisirs, piscine...), dynamique de développement local en émergence (Belle Rive), etc..
- **Principaux enjeux soulevés par les participants sur ce bassin de vie :**

- Face à la diversification de la sociologie locale (notables, familles "enracinées", ouvriers agricoles, familles ayant accédé à la propriété dans les années 1970, familles primo-accédantes installées plus récemment, travailleurs détachés...), une nécessité de stimuler et d'accompagner l'émergence de nouveaux vecteurs de lien social afin d'anticiper le risque de repli et de cloisonnement social.
- Un enjeu de structuration et d'accompagnement des **dynamiques associatives**, afin de décloisonner les initiatives locales. Lors de la 1<sup>er</sup> CTG, les participants avaient souligné notamment la nécessité de déployer et de structurer une politique culturelle et socio-culturelle. De tels enjeux devront nécessairement prendre en compte le fait intergénérationnel qui se pose avec acuité sur le bassin est. L'émergence d'une dynamique de développement social local, portée par l'association Belle Rive, constitue une première réponse à ces enjeux.
- Un enjeu d'accès aux droits qui se pose avec acuité, dans un territoire marqué par des vulnérabilités sociales, des problématiques de mobilité, d'isolement et de vieillissement. Un tel dessin suppose notamment de déployer un dispositif de repérage et de signalement des situations critiques, et d'orientation/accompagnement des ménages fragiles.
- Des enjeux en matière de mobilité, dans un territoire diffus où l'offre d'équipements et de service reste polarisée sur certaines communes (Burie et dans une moindre mesure Dompiere-sur-Charente et Chaniers). Plusieurs réponses sont esquissées par les participants : développement de nouveaux modes de transports, « rézo pouce », amélioration de la lisibilité/visibilité de l'offre existante, etc.
- Un enjeu de structuration d'une politique d'insertion socio-économique, en lien avec les ressources économiques locales (viticulture, tourisme, aide à la personne, etc.).
- Un enjeu de revitalisation du **pôle de Burie**, qui implique de définir et de déployer une stratégie d'intervention globale (habitat, espaces publics, mobilité, équipements et vie sociale, redynamisation commerciale...).

## ➤ Bassin de vie Nord-Saintes Rive Droite

- Plusieurs "poches de fragilités sociales" ont été identifiées sur cette portion de territoire, à l'instar notamment des quartiers de la gare, de Geoffroy Martel et de Saint-Sorlin. Sur d'autres communes, telles qu'Ecoyeux ou Vénérand, il a été rappelé qu'une précarité et un phénomène d'isolement existaient également, dans les centres-bourgs comme dans les secteurs plus "diffus".
- A l'inverse, la population des communes de Fontcouverte ou de Bussac bénéficie de revenus plus élevés. Toutefois, ces communes de première couronne, dont le développement prend appui sur le desserrrement de la ville-centre, sont notamment habitées par des ménages ayant accédé à la propriété à partir de la fin des années 1970, générant de fait un processus de vieillissement plus marqué que les moyennes locales. Cette population alimente la vie associative locale.
- Il faut souligner également la disparité des dynamiques entre la rive droite de Saintes, en perte de vitesse (déclin démographique, vieillissement, dévitalisation commerciale...), et les communes de la première couronne dont la population tend à se renouveler sous l'effet conjugué de l'arrivée de familles primo-accédants et de la natalité induite.
- La gare joue un rôle notable dans le développement de la rive droite et des communes des bassins Nord et Est de l'agglomération de Saintes, contribuant de fait à rééquilibrer le poids urbain et démographique et les dynamiques des deux rives de la Charente. L'implantation d'une telle infrastructure au XIX<sup>e</sup> siècle a drainé la création de cités cheminotes ainsi qu'une vie sociale relativement dense.
- On constate néanmoins une tendance au recyclage du parc de logements dans les quartiers saintais situés à l'est de la voie ferrée. Ce renouvellement s'opère notamment par l'arrivée de jeunes ménages accédant à la propriété dans le parc ancien. Il est précisé que ces évolutions interpellent nécessairement le fonctionnement des structures de vie sociale du territoire, dont l'un des enjeux est de capter ce nouveau public.
- Bien qu'une part significative des équipements saintais soient concentrés sur la rive gauche, les participants ont indiqué que la vie sociale et les dynamiques collectives avaient été dynamisées par le développement du centre social Belle Rive. Ils notent également le rôle des équipements scolaires (collège Agrippa d'Aubigné, lycée Palissy, écoles...) dans l'animation et dans la constitution de réseaux sociaux informels. De nombreux équipements à vocation sociale ont été également relevés (Épicerie solidaire, Tremplin 17, le Logis...), ainsi que les grands équipements sportifs (Grand Coudret...) et culturels (Abbaye aux dames) qui maillent cette portion de Saintes.
- Malgré que les habitants d'Ecoyeux se tournent autant vers Saint-Jean d'Angély que vers Saintes, il faut rappeler la dépendance des communes de première et de deuxième couronne à la ville de Saintes (services, consommation, loisirs, emploi...), générant une vie sociale indexée à la mobilité. Ces communes bénéficient néanmoins d'une vie associative dynamique, alimentée notamment par le milieu sportif ou les clubs animés par des personnes plus âgées. Certaines communes bénéficient en outre d'équipements fédérateurs, comme la médiathèque sur Fontcouverte.

- **Principaux enjeux soulevés par les participants sur ce bassin de vie :**

- Des enjeux de mobilité, d'accès aux droits et de maintien à domicile sur les communes de première et deuxième couronne, où les fragilités diffuses et le vieillissement sont plus marqués que les moyennes locales. En termes de mobilité, plusieurs propositions sont formulées : valorisation d'allo-bus, développement et accompagnement du covoiturage, développement du réseau cyclable...
- Des enjeux en matière d'animation de la vie locale sur les communes du bassin nord, dont le décalage entre les dynamiques démographiques et le niveau d'équipements s'accroît ; à cet égard, on constate une coopération et une délocalisation ponctuelle des équipements de la rive gauche saintaise sur ces communes pourrait être étudiée, à l'image de la dynamique engagée par Belle Rive sur le secteur de Burie.
- Des enjeux en matière d'attractivité et de revitalisation des centres-bourg, en écho à l'augmentation de la vacance et à l'existence d'un parc dégradé (sur Ecoyeux notamment). Cela implique de décloisonner les politiques d'habitat et d'urbanisme, les politiques d'action sociale et les dispositifs d'identification des situations critiques et d'orientation des ménages.

➤ **Bassin de vie Sud-Saintes Rive Gauche**

- Le premier constat souligné est l'hétérogénéité des profils et des dynamiques de population entre les différentes portions de ce secteur
- La rive gauche saintaise se structure en 4 grands secteurs :
  - L'**hypercentre**, où la diversité de l'offre résidentielle (petits logements, maisons de ville...) génère une diversité sociologique et des disparités sociales marquées. A cet égard, on peut pointer la présence de ménages très fragiles sur le plan social au sein du centre-ville, que certains apparentent à un "parc social de fait".
  - Le plateau de Bellevue, marqué par la coprésence de populations très fragiles au sein du quartier prioritaire (Bellevue, Boiffiers) et de familles en trajectoires socio-résidentielles ascendantes dans le tissu pavillonnaire.
  - Les quartiers ouest de la ville (Recouvrance, la Fenêtre...), où la population tend à vieillir et où les fragilités sociales sont globalement moins marquées (à l'exception du quartier de la Fenêtre, bien que ce dernier ait fait l'objet d'une restructuration urbaine dans le cadre du PRU).
  - Les **zones d'activités économiques et commerciales** et les grands équipements de l'ouest saintais, qui constituent des secteurs moins habités mais drainant des actifs et des consommateurs.
- Sur le bassin sud, on note le déclin démographique des communes de la rive gauche de la Charente (Courcoury, Saint-Sever de Saintonge, Rouffiac), où le vieillissement et la précarité restent toutefois moins marqués que les moyennes locales. Les communes situées le plus à l'est se tournent autant vers Cognac ou Pons (établissements scolaires notamment) que vers Saintes. Les communes du plateau agricole (Les Gonds, Thénac, La Jard...) restent quant à elles relativement dynamiques sur le plan démographique.



- Il est précisé que les néo-ruraux des années 1970 et 1980, qui avaient investis de manière positive les communes péri-urbaines et rurales de cette portion de territoire (cadre de vie, paysage, grandes maisons...), sont aujourd'hui rejoints par des populations dont le choix résidentiel résulte davantage d'arbitrages financiers (le "périurbain subi").

- On constate des disparités en matière de vie sociale entre la rive gauche de Saintes, maillée par de nombreux acteurs et structures (dont le centre social Boiffiers-Bellevue) et les communes du sud et de l'est, insuffisamment équipées pour générer des dynamiques collectives entre les populations anciennes et les nouveaux arrivants. Bien qu'une dynamique associative contribue à l'animation de ces villages, il faut relever sa fragilité. Il est à rappeler toutefois la réussite d'événements tels que le festival littéraire et artistique de Thénac, les animations autour de la parentalité à Chermignac, ou encore les animations proposées par les comités des fêtes.
- Il est également pointé la dépendance à la mobilité, pénalisant en premier lieu les jeunes qui, au-delà des temps scolaires, éprouvent des difficultés à accéder à l'offre saintaise en matière de services et de loisirs. De même, si les services dédiés aux personnes âgées sont bien développés sur Saintes, notons un sous-dimensionnement des dispositifs sur les communes du sud, favorisant un rapprochement du public vers la ville-centre, mieux dotée en équipements/services et disposant d'un parc locatif et de petits logements plus développé.
- Principaux enjeux soulevés par les participants sur ce bassin de vie :**
  - Un enjeu d'élargissement et de diffusion des dynamiques portées par les associations et structures de la rive gauche de Saintes vers les communes péri-urbaines et rurales, afin de pallier les problèmes de mobilité et de développer les liens et l'animation sociale sur cette portion du territoire. Inversement, une nécessité de conforter les liens avec la ville-centre, en optimisant et en développant la desserte en transports en communs sur les communes rurales.
  - Une meilleure répartition de l'offre locative et du parc social au profit des communes de première et de deuxième couronne, afin d'apporter des réponses aux ménages qui échouent dans leur projet d'accès à la propriété, aux ruptures familiales, aux jeunes en décohésion, aux personnes fragiles, etc.
  - La nécessité d'optimiser les politiques générationnelles : développement / optimisation des modes des garde petite enfance sur la rive gauche de Saintes (Boiffiers-Bellevue notamment), nécessité de continuer à déployer une stratégie jeunesse sur toute cette portion de territoire, s'adressant en particulier aux jeunes en situation de décrochage (rive gauche (rive gauche mais aussi communes péri-urbaines et rurales, etc.).

➤ **Bassin de vie Ouest**

- Innervé par trois axes majeurs (Saintes-Rochefort, Saintes-Ile d'Oléron, Saintes-Marennes), la particulière vitalité du bassin ouest se manifeste notamment par une croissance démographique soutenue, essentiellement alimentée par l'arrivée de populations familiales et actives en trajectoire d'accès à la propriété.
  - La montée des prix immobiliers sur certaines communes telles que Saint-Georges des coteaux pourrait néanmoins accentuer à terme le ralentissement de la croissance démographique et l'augmentation du "ticket d'entrée" dans le parc de logement pour des familles à revenus plus modestes.
  - Il est également rappelé que les habitants de ce secteur se tournent, selon leur commune de résidence et le lieu de travail, vers les pôles de Saintes, Rochefort, Royan ou Marennes. La mobilité constitue ainsi pour ces derniers une dimension prégnante de leur expérience du territoire.
  - Bien que le dispositif d'équipements soit peu développé, en raison de la proximité à Saintes, chacun des bourgs dispose du panier de services de base (commerces, écoles, offre médicale...). En outre, cette portion de territoire tend à conforter son poids économique (ZA Saint-Georges des coteaux, Corme-Royal...).
  - L'offre, en matière de petite enfance et d'enfance, est relativement satisfaisante, mais les dynamiques jeunes ne sont néanmoins qu'embryonnaires. En outre, on observe l'importance de l'école et de l'enfance dans la constitution de réseaux de sociabilités chez les nouveaux arrivants. Chez les plus anciens, la pétanque, la marche, la chasse ou encore les "événements du dimanche" (brocante, loto, cartes...) constituent des vecteurs essentiels de vie sociale.
- **Principaux enjeux relevés par les participants sur ce bassin de vie :**
- La conception des politiques publiques (petite-enfance, enfance, jeunesse, culture notamment) en étroite collaboration avec la CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge, pour optimiser les moyens, tenir compte de l'interpénétration des bassins de vie, etc.
  - Comment "fabriquer" de la vie sociale dans un territoire marqué par la mobilité, les flux domiciles-travail, et la multiplicité des "territoires pratiqués" ? A cette question, il semble qu'il serait pertinent d'investir tout ce qui relève de la petite enfance et de l'enfance, qui constituent sur le bassin ouest de véritables supports de rencontres, y compris pour les adultes.
  - La nécessité de continuer à structurer une politique jeunesse, qui tienne compte des enjeux de mobilité d'une part, et croise l'ensemble des dimensions de l'action publique locale (culture, sport, insertion, social...)

**Saintes**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

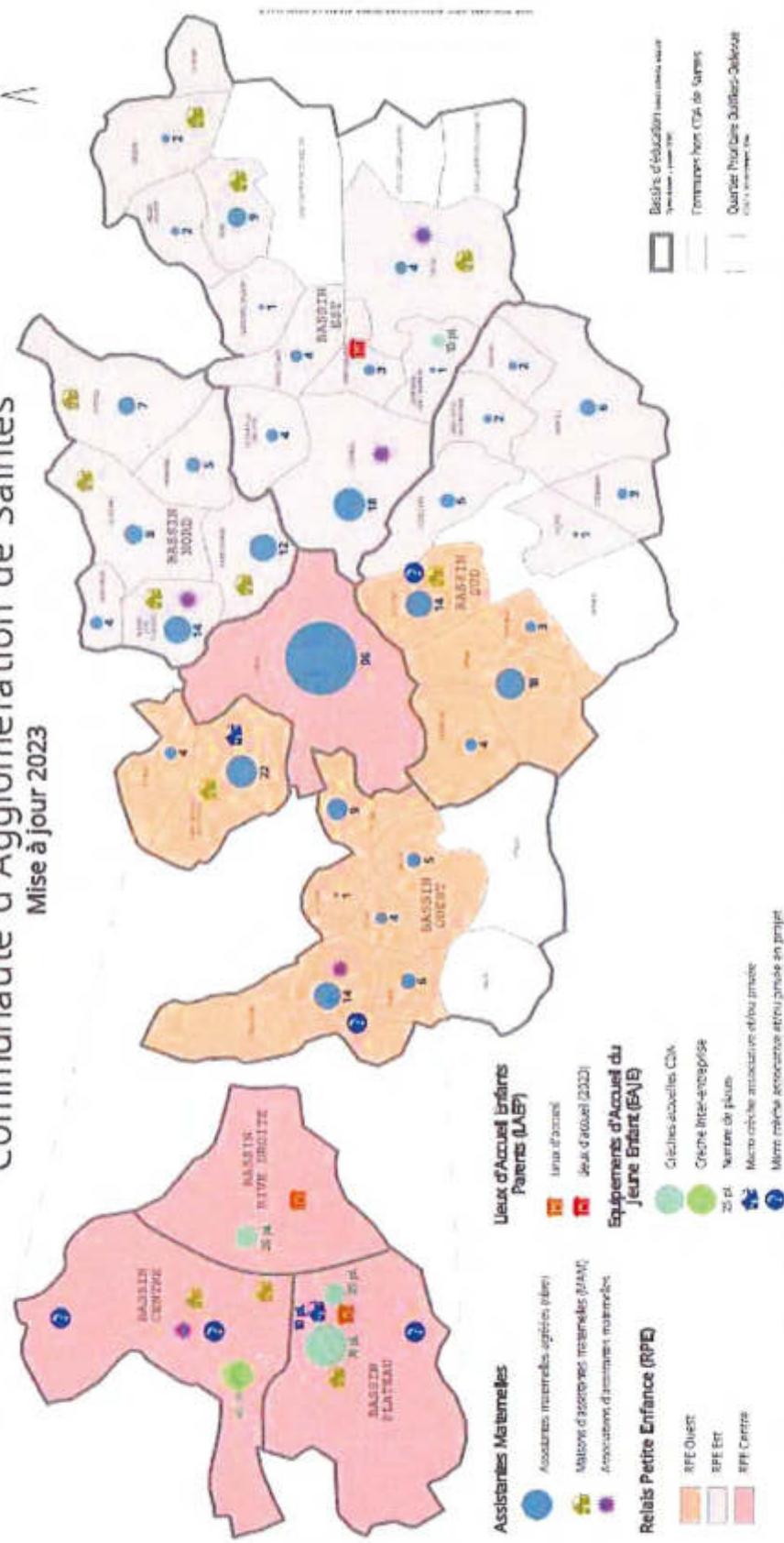
### 3. ANALYSE DE L'OFFRE PAR THEMATIQUES

#### ➤ LES TOUT-PETITS (0-3 ans) ET LEURS FAMILLES

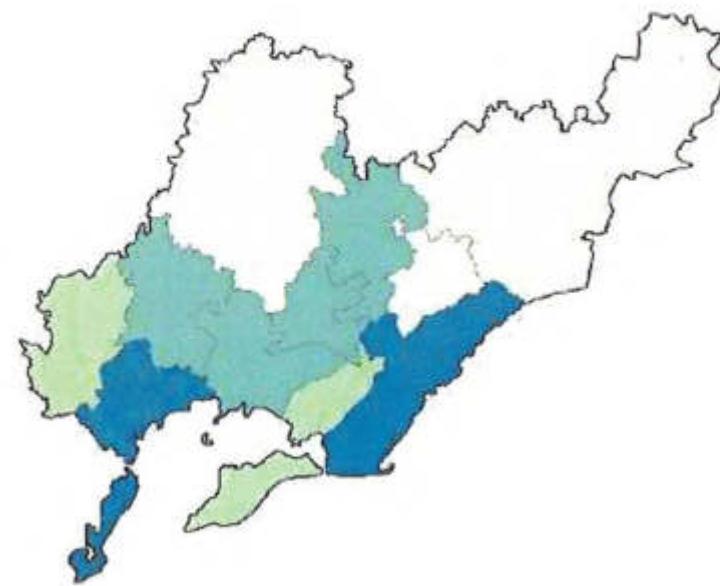
## EQUIPEMENTS ET SERVICES POUR LA PETITE ENFANCE

Communauté d'Agglomération de Saintes

Mise à jour 2023



**Capacité d'accueil théorique pour  
100 enfants de moins de 3 ans**



- 5290 familles en 2021 (46% des allocataires CAF sont des familles dont 1 882 foyers monoparentales).
- 1360 enfants (CAF/MSA) de moins de 3 ans en 2021. Entre 2019 et 2021, on observe une baisse d'enfants de - de 3 ans (- 4.8%), mais on note une légère augmentation sur le secteur centre (+0.6%) et ouest (+1.2%).
- Un taux de couverture d'accueil du jeune enfant de 77% en 2019 supérieur au département (73.3%)

- Depuis 2018, trois Relais d'Assistants Maternels itinérants contribuent à la qualité de l'accueil individuel.
- 246 assistantes maternelles agréées en activité au 31/12/2021 (265 en 2019 soit une baisse de 3.7%/2019), 822 places en 2021, 31% des assistantes maternelles ont plus de 55 ans et plus.
- L'association départementale « Do l'enfant Dom » qui répond aux besoins à horaires atypiques (enfants de 0 à 12 ans)
- Passage de 6 MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) en 2019 à 11 MAM en 2023 (2 sur le secteur ouest : St Georges et Les Gonds, 3 sur Saintes, 6 sur les secteurs nord et est : Fontcouverte, Burie, Migran, Chérac, le Douhet). Il est donc à noter plus de 5 MAM depuis 2019 donc entre 132 et 176 places en plus.

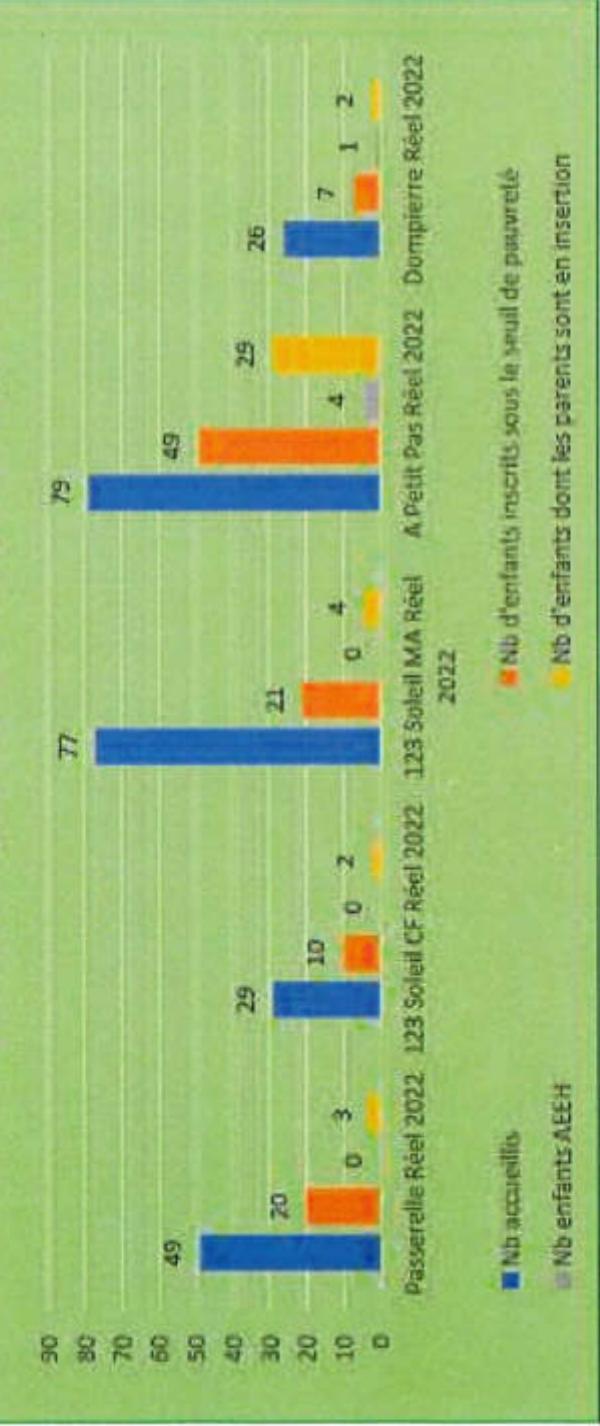
- Existence d'un point Infos-Familles petite enfance à l'échelle de la CDA de Saintes.

Sources : Education nationale (Dep), Insee (Rp), Crat, Access, Drees, Msa 2017

©Geofab@20 IGN 2017

- Une démarche de développement de places d'accueil est toujours à l'œuvre : en 2018, la création d'une micro-crèche à Dompierre sur Charente et une crèche inter-entreprises à Saintes, comptant 40 places, a ouvert en décembre 2020, projet porté par l'UDAf.
- L'EAJE « 1,2,3 soleil » situé dans le Quartier Politique de la Ville et proposant une crèche collective (50 Places) et une crèche familiale est en mutation. Ainsi, les assistantes maternelles salariées de la collectivité ne sont plus qu'au nombre de 3. Cela implique une réflexion de modification de son projet à l'échelle de ce bassin de vie urbain.
- Une réflexion est engagée autour de la combinaison et la complémentarité de ces différents modes d'accueil avec également la mise aux normes de certains bâtiments en lien avec la loi Norma.

### Publics et fréquentation en 2022 (en nombre)

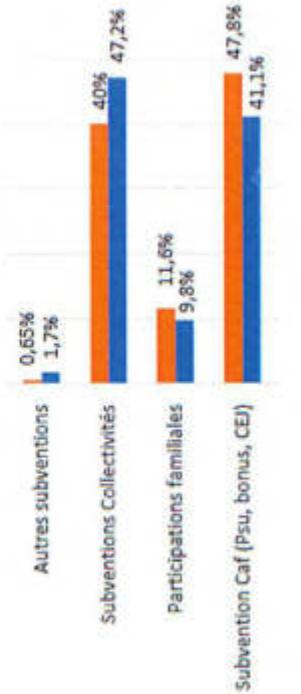


Ces données sont à confronter avec la typologie des familles vivant sur le territoire de la Cda mais elles donnent une tendance sur les enjeux à prioriser dans le cadre de la politique petite enfance sur le territoire.

### Montant des financements perçus par les Eaje gérés par la Cda en 2022

	2021	2022
<b>Subvention Caf (Psu, bonus, CEJ)</b>	<b>1 000 981,10 €</b>	<b>1 027 073,45 €</b>
Participations familiales	240 566,19 €	248 935,91 €
Subventions Collectivités	1 148 782,25 €	860 721,30 €
Autres subventions	42 289,98 €	14 037,02 €
<b>Total des produits</b>	<b>2 432 619,52 €</b>	<b>2 150 767,68 €</b>

### Répartition des financements perçus par les Eaje gérés par la Cda en 2021 et 2022



- Les principales sources de financement des équipements Eaje restent la Caf, la Cda et les familles.

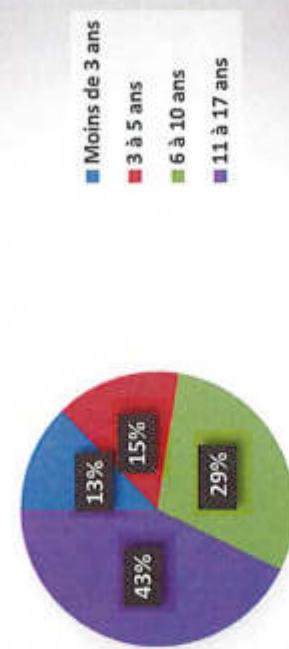
- Les subventions de la Caf (Psu, bonus mixité, handicap et Cej) et celles de la Cda représentaient en moyenne 87% des produits des Eaje en 2021 et 2022.
- Les familles ont contribué en moyenne à hauteur de 10,5% aux recettes perçues. La participation horaire moyenne des familles est calculée à 1,49€/heure d'accueil en 2022 contre 1,45€/heure en 2021. Cet indicateur permet de répondre à la question : « est-ce que la crèche accueille le public visé dans le projet social de l'équipement ? » Il interroge en partie la mixité sociale au sein de l'établissement.

\*Les principaux postes de dépenses des équipements restent la masse salariale qui représentait, en 2022, 1 693 090,35€ soit 78,7% du coût de fonctionnement des structures (93% en 2021). Cela s'explique par les exigences en matière de réglementation des Eaje.

### ➤ Les enfants de 3-15 ans et leurs familles : un maillage par bassin

- La répartition des enfants par tranche d'âge est équivalente à celle du département.

**Répartition des enfants par tranche d'âges**



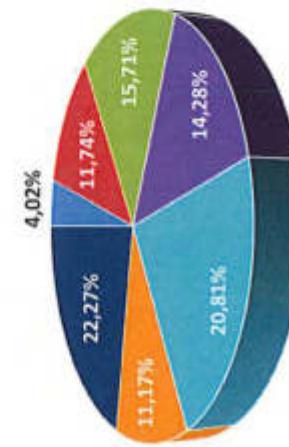
- Les 3-11 ans représentent la tranche d'âge la plus présente sur le territoire de la CDA de Saintes : 4577 enfants soit 46,4% des enfants allocataires CAF) en 2021 (pourcentage identique à l'échelle départementale)
- L'offre de service aux familles est mise en œuvre dans un souci de proximité : 36 accueils périscolaires et 8 accueils extra scolaires gérés par la CDA et 5 accueils de loisirs gérés par des associations du territoire.
- Un constat partagé en septembre 2023, d'une augmentation des demandes d'accueils dans l'ensemble des ACM du territoire avec un nombre de familles en augmentation sur les listes d'attente. De plus, on observe une demande en augmentation pour la tranche d'âges 3-6 ans.

- 4 coordinateurs CDA enfance famille couvrent chacun un bassin de vie du territoire avec des délégations identifiées (suivi parentalité, handicap, organisations séjours-vacances, accueil stagiaires, actions passerelles (entre petite enfance et enfance- enfance et jeunesse)).
- Un réseau parentalité existant et développement de rencontres à thèmes auquel participe les gestionnaires ACM.
- Des ACM du territoire disposent d'un projet d'accueil spécifique pour favoriser l'accessibilité aux enfants porteurs de handicap. Sur les 4 695 enfants accueillis en 2022 sur les ACM gérés par la CDA, 68 d'entre eux étaient porteurs de handicap (soit 1.44% de l'effectif).
- 6 Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité mis en œuvre sur l'élémentaire par les 2 centres sociaux.
- Un soutien de la CDA aux écoles publiques (budget de fonctionnement, classes découvertes).

- Pérennisation des intervenants spécialisés (périscolaires, scolaires).
- Accompagnement particulier des 3-5 ans avec 1 ATSEM/classe.
- Une restauration scolaire et une éducation alimentaire de qualité.
- Une animation de la vie locale pilotés par les 2 centres sociaux : ateliers parents/enfants, sorties familles, vacances familles...
- Une offre éducative complémentaire des ACM, favoriser les départs en vacances : animation vacances/séjours.

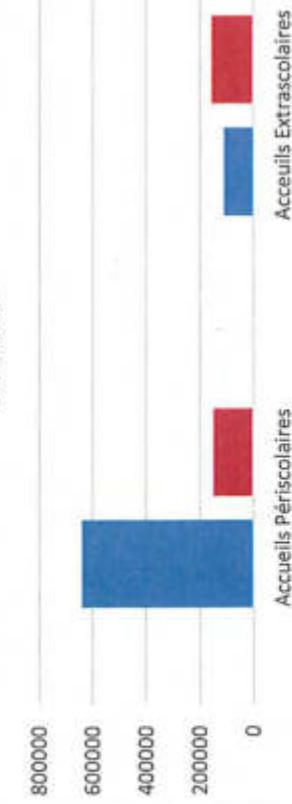
Tableau du nombre d'inscrits en périscolaire

QF	Nombre d'enfants inscrits	Tarif/h	%
1 de 0 à 300	171	0,96 €	4,02%
2 de 301 à 500	499	1,07 €	11,74%
3 de 501 à 759	668	1,16 €	15,71%
4 de 760 à 1000	607	1,21 €	14,28%
5 de 1001 à 1400	885	1,30 €	20,81%
6 de 1401 à 1800	475	1,46 €	11,17%
7 > à 1800	947	1,57 €	22,27%
Total	<b>4252</b>		100,00%

Répartition des enfants inscrits en périscolaire  
par QF en 2022

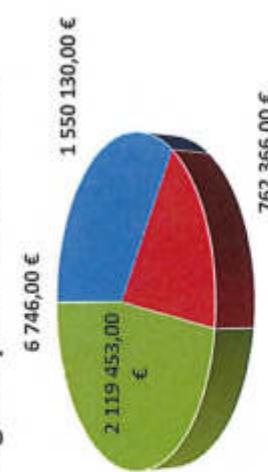
■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5 ■ 6 ■ 7

### Nombre d'heures facturées ACM en 2022



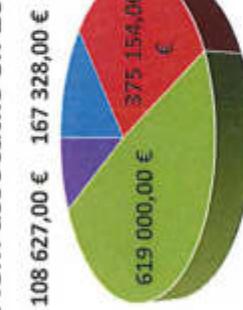
- En 2022, 4,02% des enfants inscrits dans les accueils périscolaires vivent sous le seuil de pauvreté (-1€/h)
- 6 ACM en moyenne gérés par la CDA sont ouverts pendant les vacances et 3 ACM associatives (Pidou, Aventuriers, Frimousses).
- Les heures figurant sur le graphique incluent les séjours.
- Les principales sources de financements des Accueils Collectifs de Mineurs restent la Caf, la Cda et les familles.

### Répartition des financements perçus par les 3 ACM gérés par la CDA en 2022



- Subvention Caf (Pso, CEJ)
- Participations familiales
- Subventions Collectivités
- Autres subventions et divers

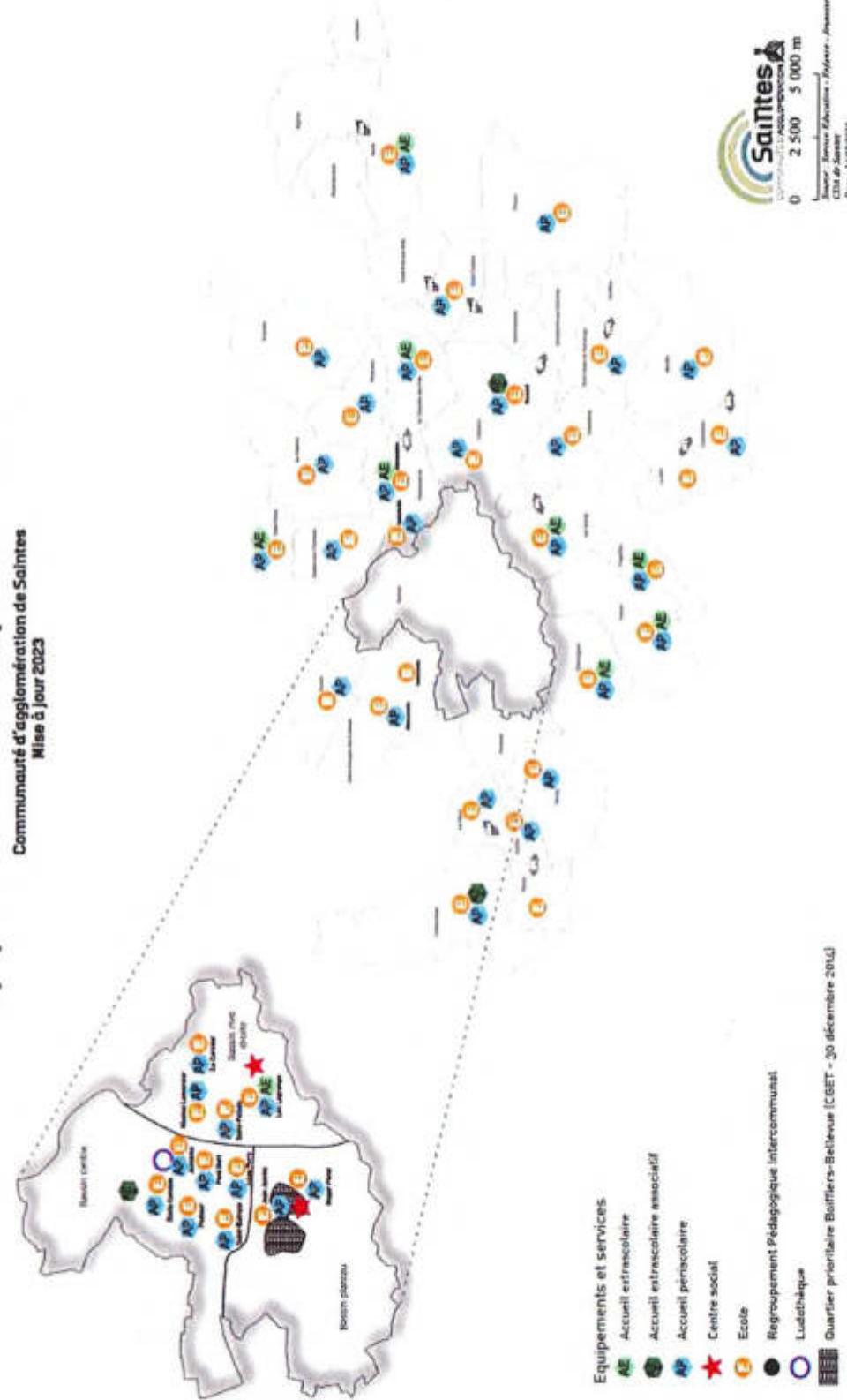
### Répartition des financements perçus par les 3 ACM associatifs en 2022



- Subvention Caf (Pso, CEJ)
- Participations familiales
- Subventions Collectivités
- Autres subventions et divers

## Equipements et services pour l'Enfance

Communauté d'agglomération de Saintes  
Mise à jour 2023



## ➤ Les jeunes et leurs parents : une politique en cours de développement depuis 2019

### Jeunesse

#### Engagement des jeunes:

- Emancipation
- Journée de l'engagement des jeunes ( Fest'Sol )
- Fest'prev
- CMJ, CCI, J.A, clubs, collèges, lycées (+ d'accompagnement)
- Fête de la SantéSante Durable

#### Réseau Passerelle :

- Groupe de travail mobilité des jeunes
- Journal de la mobilité
- Jeunesse solo apprenantes
- Maré plein air (projets)
- Soirée Bowline disco
- Animations ponctuelles

#### Réseaux Jeunesse organisés sous 4 axes

- 4ème enjeu transversal:
  - Harmonisation d'un territoire vaste et étendu
  - Coordination de l'ensemble des acteurs et actions jeunesse

#### Santé des jeunes:

- Accès aux soins
- Prévention
- Accompagnement
- Outils numériques

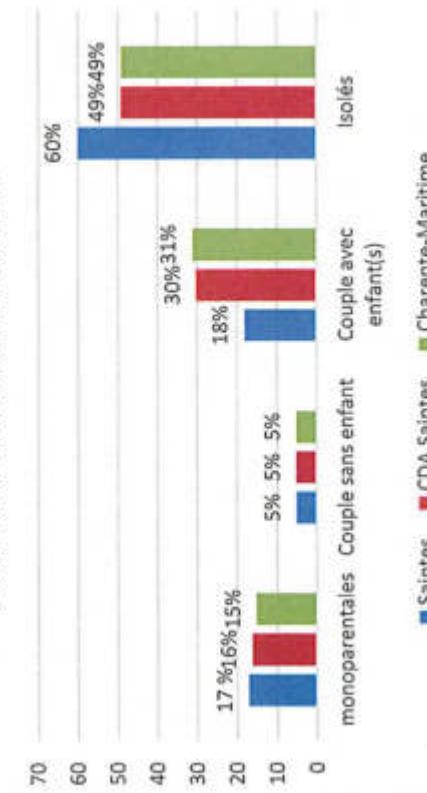
- Les 12-17 ans représentent 3 998 jeunes soit 40% des 0-17 ans.

- Une difficulté à capter les plus de 14 ans dans les ACM : une expérimentation en cours de 4 soirées ados 1 fois / mois dans le cadre d'une extension des accueils ados « déclarés » répartis sur le territoire.
- Une politique jeunesse qui s'est structurée depuis 2019 : une coordination jeunesse animée par la CDA avec un coordinateur des réseaux « jeunesse »
- 5 collèges, 2 lycées, 1 campus connecté, 3 autres lieux d'enseignement (CFA et 2 agros campus (Desclaude et Chadignac)
- Un bureau d'information jeunesse porté par la Mission Locale et un déploiement des services civiques
- Des dispositifs de soutien psycho-éducative pour les ados et leurs parents (PAEJ, médiation familiale parents/ados, Cap ado, Laps ado, MDAJA)



➤ La parentalité : un travail en réseaux, un développement des actions

Répartition des allocataires selon les structures familiales



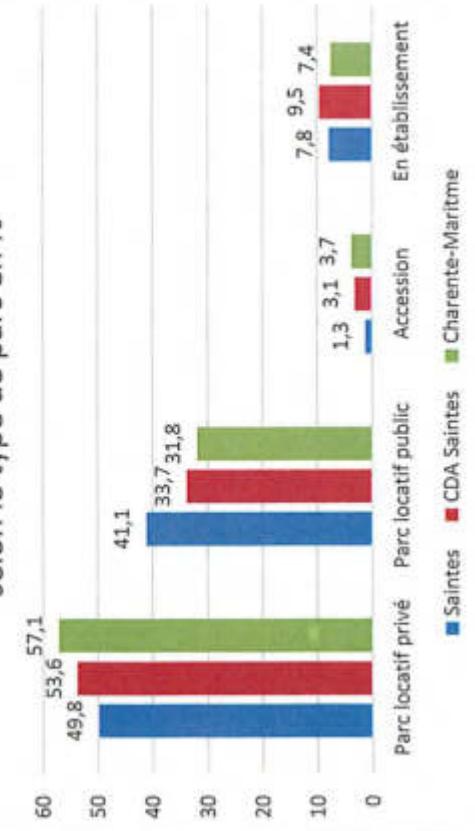
Globalement la population allocataire de la CDA est représentative de celle du département et compte une majorité de familles : 46% (Total familles avec enfants : 5 286 ; Total allocataires : 11 497).

- On observe cependant une présence importante des familles monoparentales et des personnes isolées sur la ville de Saintes. La CAF accompagne la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité : un opérateur de médiation familiale (UDAF) et espace rencontre (AEM) sont présents auprès des familles. 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) fonctionnent sur la ville de Saintes et une douzaine de CLAS portés par les centres sociaux sont mis en œuvre au sein des écoles et collèges.

- Le réseau parentalité initié par l'UDAF et la CAF à l'échelle de la ville au départ, réunit désormais les acteurs de l'ensemble de la communauté d'agglomération. Les deux assistantes sociales Caf mènent une intervention sociale individualisée et collective auprès des familles séparées. Elles accompagnent également les familles confrontées à un deuil (décès d'un enfant ou d'un conjoint). Le CCAS de Saintes ainsi que 3 autres CCAS assurent également des permanences et accompagnements.

### ➤ Logement et cadre de vie

Bénéficiaires d'aide au logement  
selon le type de parc en %



- En 2022, la CDA de Saintes dénombre **5 510 bénéficiaires** d'une aide au logement, soit 53,7% des allocataires. Dont 54% d'entre eux résident dans le parc privé. 17% d'entre eux (contre 23% pour le département) supportent un taux d'effort supérieur à 39%.
- Il existe aussi une résidence habitat jeunes de 66 places sur la ville de Saintes.
- On observe une concentration des familles les plus précaires sur le parc HLM de la ville centre, et les couples actifs en première couronne, en particulier à l'ouest du territoire.
- A l'est une population fragile éloignée des points de « soutien » en matière de politique sociale ou d'emploi, voire peu mobile qui nécessite une attention particulière.
- Les assistantes sociales Caf proposent un accompagnement social auprès des familles allocataires, en situation d'impayé de loyers du parc privé.

Sources CAF 2022

➤ **Animation de la vie sociale**

Le territoire dispose d'un dynamisme au regard de :

- 2 centres sociaux sur la ville et une démarche partenariale de développement social local sur l'est du territoire (ex Pays Buriaud)
- La richesse et la diversité de son tissu associatif (plus 180 associations lors du forum)
- Un conseil de développement, un conseil citoyen sur le quartier politique de la ville

➤ **Solidarité et insertion :**

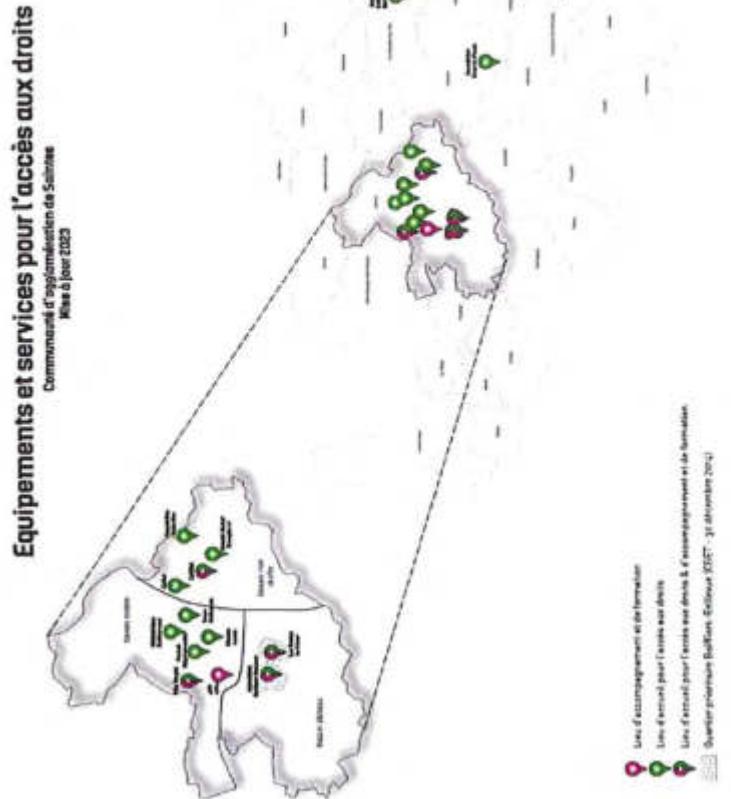
Une concentration de la précarité sur la ville de Saintes

- Sur l'ensemble des allocataires de la CDA, 46 % résident à Saintes.
- Pour 18,8 % des allocataires de la CDA, les prestations représentent la seule source de revenus (25,4 % sur Saintes et 16,2 % sur le département).
- A l'échelle de la CDA en 2022, on compte 2 962 allocataires bénéficiaires de minima sociaux (1 474 Rsa, 1 488 Aah). On observe que la majorité de ces allocataires (69 %) vivent sur Saintes.
- Un quart de la population allocataire de la CDA bénéficie de la Ppa (idem département), 58 % sont sur Saintes.
- Présence d'un quartier " Quartier Politique de la Ville " sur la ville de Saintes.
- Les assistantes sociales Caf propose une offre de service pour les foyers monoparentaux bénéficiaires de la prime d'activité avec enfants de moins de 3 ans.



➤ Accès aux droits : une mise en réseau des acteurs à conforter

- Saintes concentre de nombreux accueils de différentes institutions, avec peu de liens entre elles (Cpam, Caf, Msa, Délégation Territoriale, Pôle Emploi, CCAS avec la maison des solidarités, Episol', Sous-préfecture, Trésorerie, Tribunal, centre hospitalier...).
  - Un Champ qui se structure et qui inaugure de nouveaux modes de coopérations entre les acteurs et les composants territoriales de la CDA de Saintes.
  - Une « saturation » des dispositifs qui traduit néanmoins l'ampleur des besoins encore non couverts
  - 2 Centres Sociaux sur Saintes, dont un médiateur sur le quartier politique de la ville en matière d'accès aux droits par l'accès au numérique.
  - Une MSAP (Maison des Services Aux Publics) La Poste à Burie et 2 autres espaces France Services à Saintes et à Thénac avec présences d'acteurs identifiés ; un point justice, une médiatrice « accès aux droits »
  - Une maison des solidarités à Saintes : Ateliers numériques, délic senior...
  - Autres lieux repérés par les habitants comme les associations caritatives, tremplin 17, les médiathèques...
- Une mise en réseau des acteurs sur l'inclusion numérique animée par la Délégation territoriale du conseil départemental, à l'échelle du pays de Saintonge Romane.



### III. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION ORIENTÉ

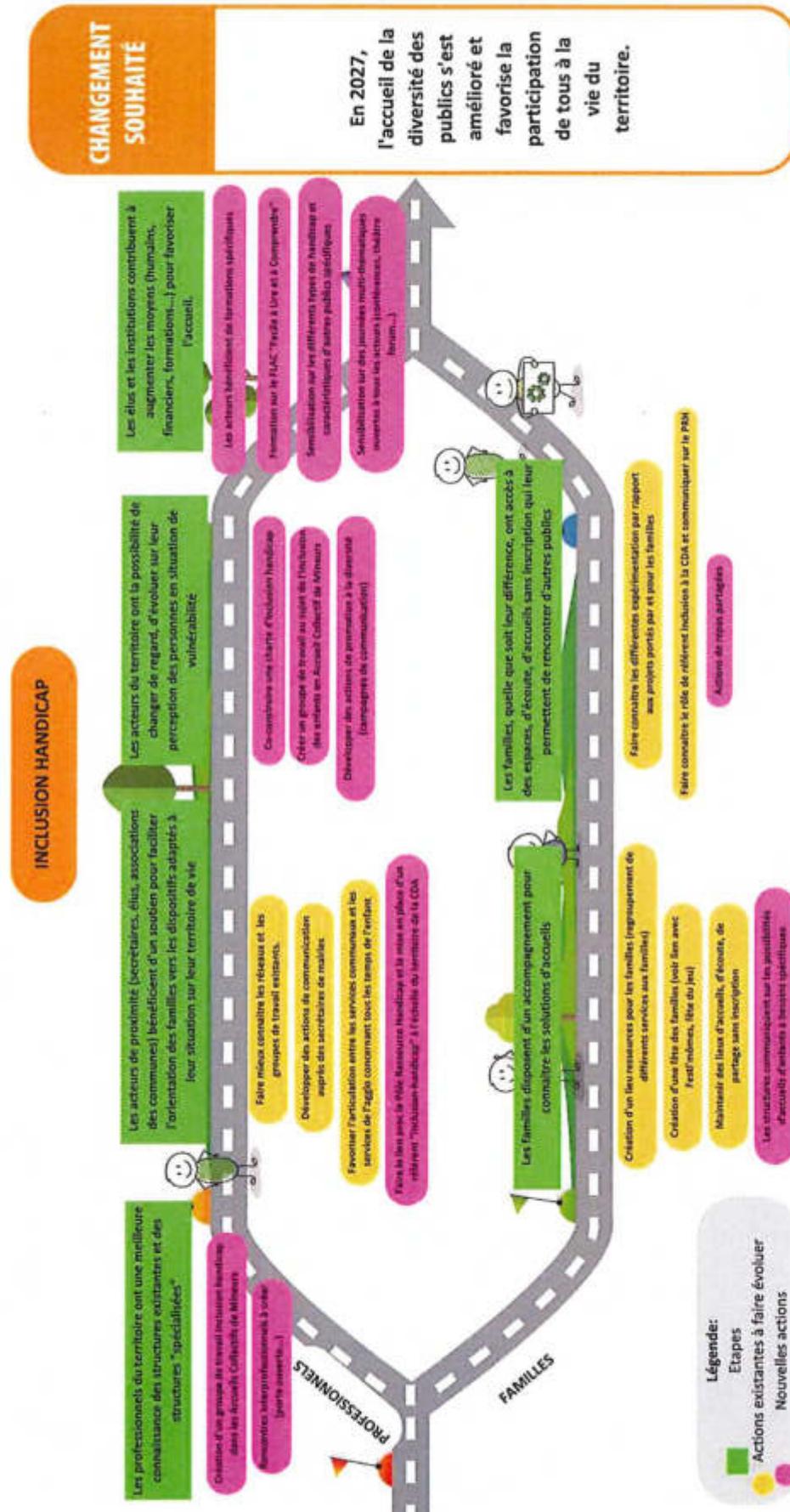


## 1. L'APPROCHE ORIENTE CHANGEMENT, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Au-delà de la méthodologie, les « approches orientées changement » invitent les acteurs impliqués à s'interroger sur leur vision d'un futur commun et sur leurs positions respectives. Le projet commun vise donc à définir comment on agit ensemble sur des champs de compétences partagées, sur un même territoire et pour un même public. La démarche de la Communauté d'Agglomération de Saintes s'est construite pas à pas, grâce aux contributions de chaque acteur engagé dans la démarche.

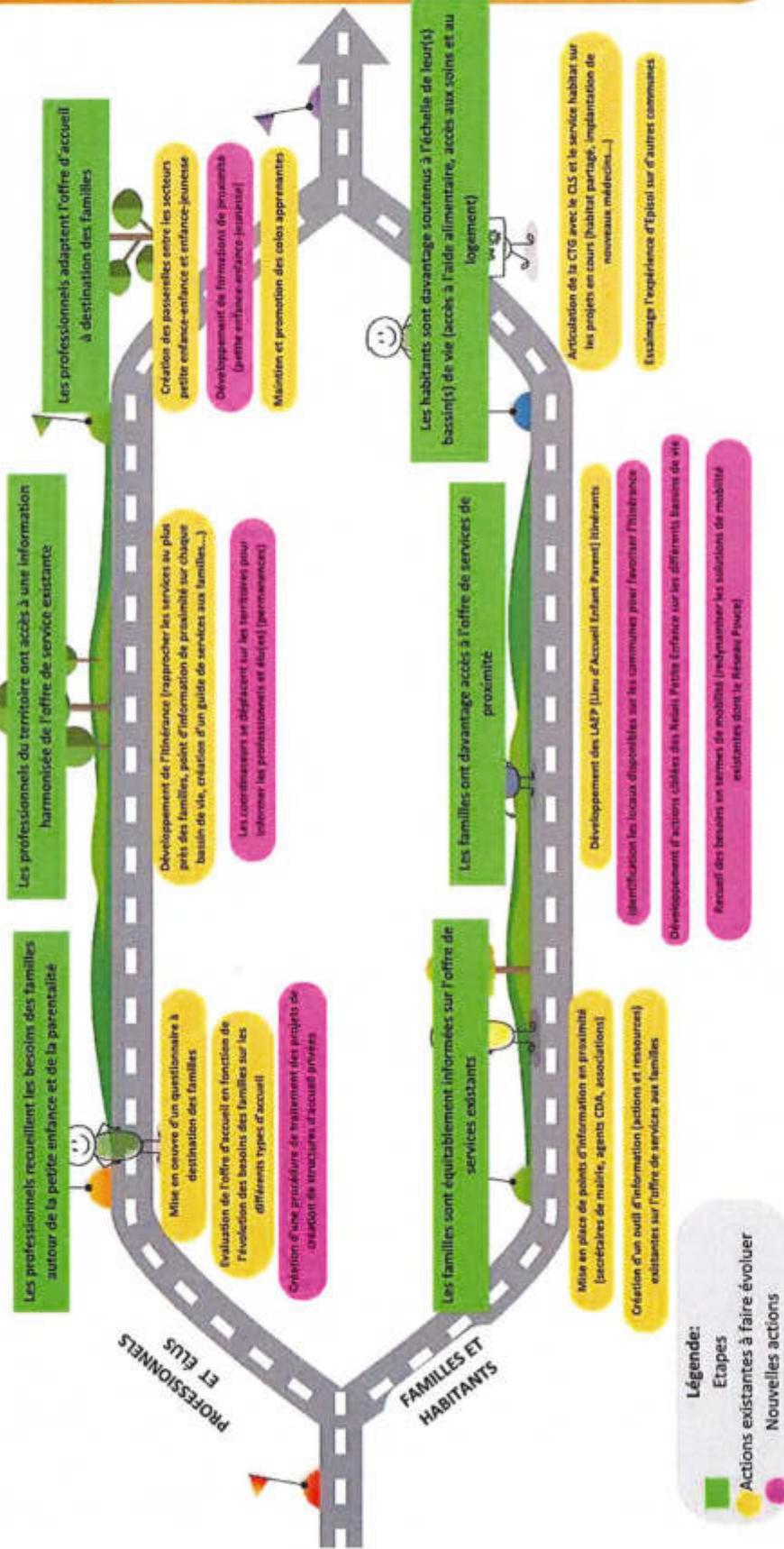
- **Fixer un cap :** l'horizon vers lequel on veut aller, à long terme - Amener les acteurs locaux à se projeter dans le futur, pour définir une vision commune du changement souhaitée par les différents participants. Définir ensemble la situation idéale à laquelle ils aspirent et pour laquelle ils souhaitent unir leurs forces et agir. Cette vision du changement est mise à l'épreuve d'une analyse du contexte tel qu'il est aujourd'hui : les facteurs positifs sur lesquels on pourra s'appuyer pour faire changer les choses, et les facteurs négatifs avec lesquels il faudra composer, ou qu'il faudra faire évoluer.
- **Tracer des chemins pour aller vers la vision cible** - Chaque chemin est un ensemble de conditions nécessaires pour que la vision se réalise : les étapes clés pour y parvenir (en plaçant l'acteur/le public comme sujet du projet) et les actions structurantes qui vont contribuer au schéma de développement pour tendre vers notre ambition collective au regard des capacités et des positionnements de chacun. **Les acteurs sont le fondement du changement social et de sa pérennité.** Il ne s'agit pas de nier les jeux d'acteurs, les intérêts parfois différents des uns et des autres, mais de faire alliance autour d'une vision commune, avec des valeurs cohérentes.
- **Suivre et réajuster, un suivi-évaluation pour aller vers la vision cible** - Il s'agit de regarder plus largement l'évolution du contexte où l'on intervient et dans lequel on n'est qu'une pièce de puzzle (le projet n'est pas nécessairement le principal moteur du changement). Le point de départ de l'évaluation est donc le changement, son impact pour les publics et pour les acteurs, et non le programme d'action. **Le suivi-évaluation s'inscrit dans une démarche interactive d'apprentissage et s'inscrit dans une logique de renforcement des capacités à agir des acteurs et du pilotage stratégique.** Le suivi-évaluation orienté changement ne dispense pas d'un suivi classique de la réalisation des actions et des moyens d'intervention qui relèvent des porteurs de projet et d'une logique de gestion.

## 2. LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT PAR CHEMINS THÉMATIQUES DE CHANGEMENT



## ADAPTATION DE L'OFFRE

## CHANGEMENT SOUHAITÉ



SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

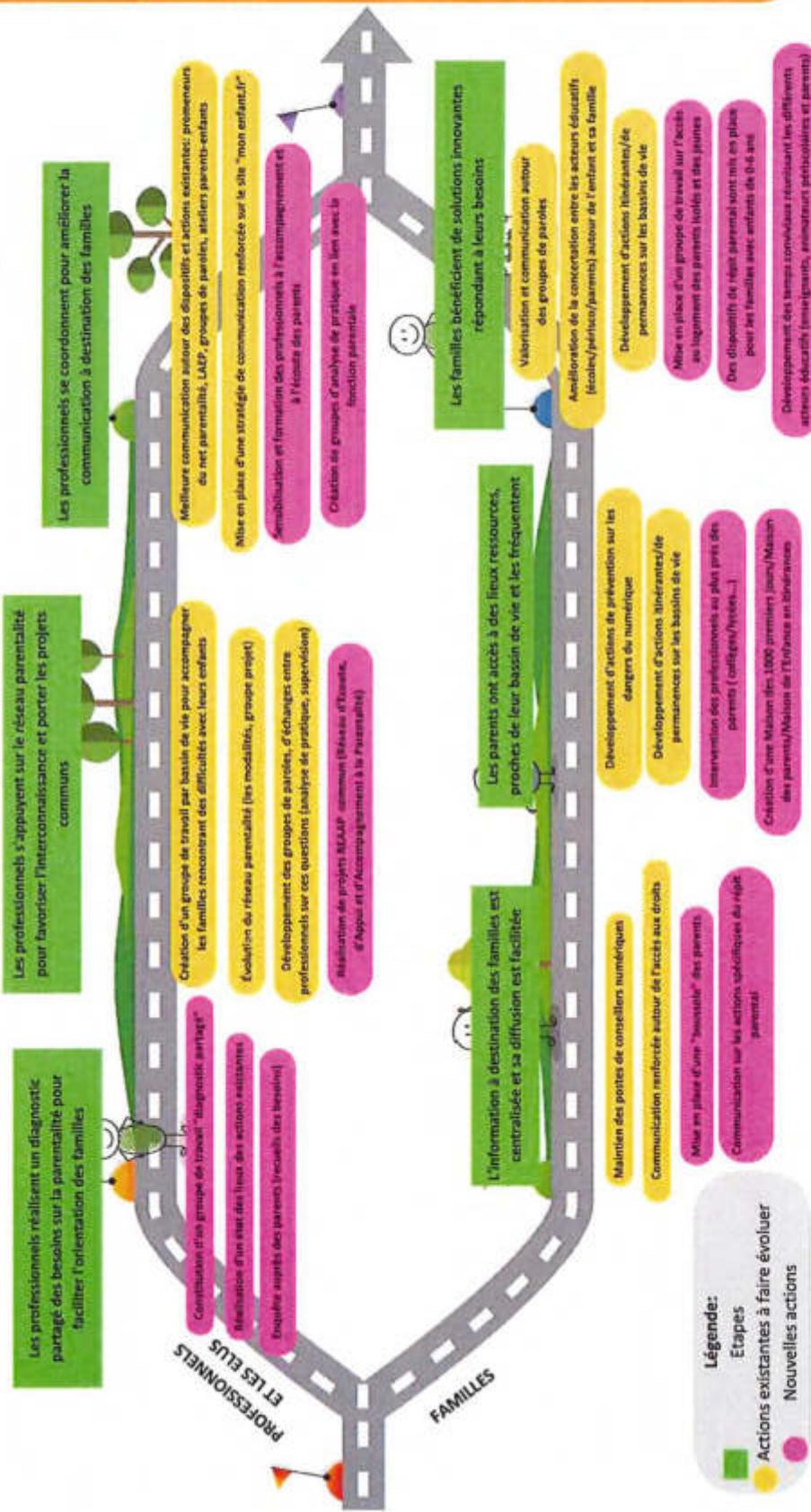
**Les professionnels réalisent un diagnostic partagé des besoins sur la parentalité pour**

**Les professionnels s'appuient sur le réseau parentalité pour favoriser l'interconnaissance et porter les projets**

卷之三

CHANGEMENT  
SUJUHATÉ

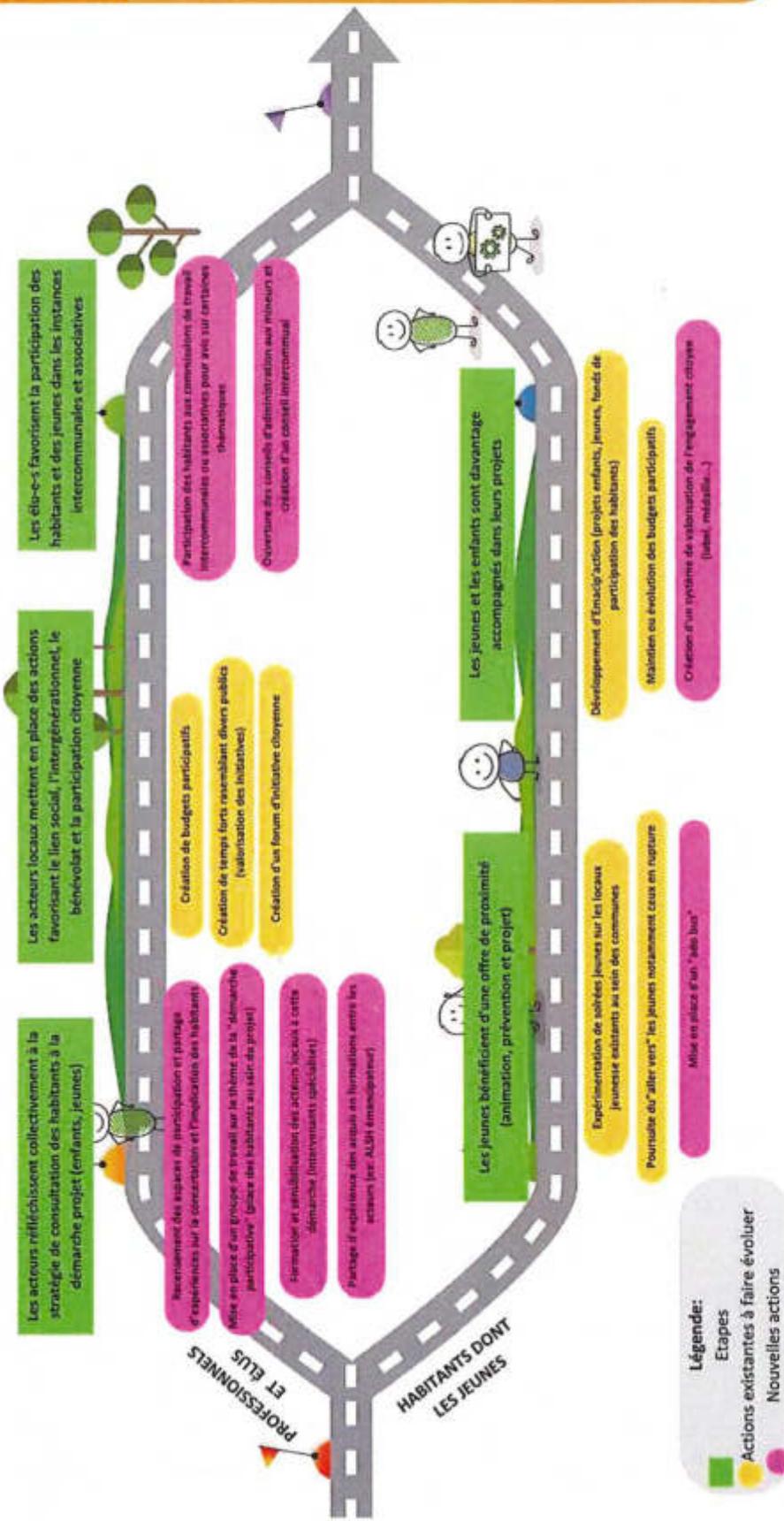
En 2027, une grande majorité des familles de la CDA sont accompagnées dans leur rôle de parents quelque soit leurs lieux de vie.



## PARTICIPATION DES HABITANTS

## CHANGEMENT SOUHAITÉ

En 2027, les habitants sont davantage consultés et impliqués dans les projets qui concernent le territoire, dans l'intérêt collectif.





### **3. LE SUIVI-EVALUATION PAR THEMATIQUE**

La démarche d'évaluation de la Ctg se fera en continu, avec des phases intermédiaires et une phase finale. Cette approche permet ainsi de piloter le projet par l'évaluation et comprendra à minima 3 étapes indispensables :

- Collecte des données
- Analyse partagée des données
- Ajustement d'actions, étapes intermédiaires ou chemins visés

Ces deux dernières phases seront travaillées, soit au sein des instances existantes ou remaniées, soit lors de séminaires annuels qui seront organisés.

Un comité technique d'évaluation a été mis en place lors de la précédente Ctg. Sa composition sera revue et son rôle redéfini. Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré au cours du 1er semestre 2024 et annexé à la présente convention **en annexe 5**.

Une évaluation finale sera attendue et les modalités seront définies dans le cadre du plan de suivi - évaluation.

#### IV. UNE GOUVERNANCE PARTENIALE





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## 1. LES INSTANCES DE PILOTAGE DU PROJET DE SERVICES AUX FAMILLES

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Concernant les moyens humains la Caf s'engage à maintenir le co-financement des fonctions de chargé-e-s de coopération répondant au référentiel national et dont les montants et les modalités sont définis dans la convention de pilotage signée avec la Communauté d'agglomération de Saintes.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une gouvernance composée de différentes instances :

- Le Comité partenarial :

Le Comité partenarial a pour mission de partager l'état d'avancement de la CTG entre institutions afin de favoriser l'articulation des politiques publiques sur le territoire. Il permet également de stabiliser les ressources mobilisées par chacun au sein de la phase d'élaboration et de mise en œuvre du projet.

Il est constitué de partenaires institutionnels (Caf, CA de Saintes, Pôle emploi, CD, Education nationale). Il pourra être élargi selon l'évolution des enjeux du projet (ARS, DRAC ...).

- Le comité de pilotage et de suivi :

Un comité de suivi a été mobilisé lors de la démarche de renouvellement du projet et celui-ci sera mobilisé tout au long de la mise en œuvre de la CTG. Il est constitué :

- des techniciens de la Caf : Chargé de conseil et développement et la responsable du pôle politiques territoriales ;
- de la CA de Saintes : les chargé-e-s de coopération territoriale et leur N+1 et des élu-e-s référents Ctg.

Il a pour rôle de valider les propositions du comité technique et/ou de proposer des ajustements.



- Le Comité technique : équipe de pilotage

Le comité technique est composé de l'ensemble des chargé-e-s de coopération territoriale et du chargé de conseil et de développement de la Caf.

Il met en œuvre le schéma de développement de la Ctg, prépare les comités de suivi et les comités partenariaux ; organise et / ou anime les différents groupes projets, groupe de travail nécessaires à la mise en œuvre.

Il est garant de l'identification et de la mobilisation des acteurs clés, de la prise en compte des problématiques et des enjeux spécifiques à chaque bassin de vie et de la mise en œuvre globale de la démarche par le maillage et l'articulation des interventions au niveau de l'agglomération et de ses bassins de vie.

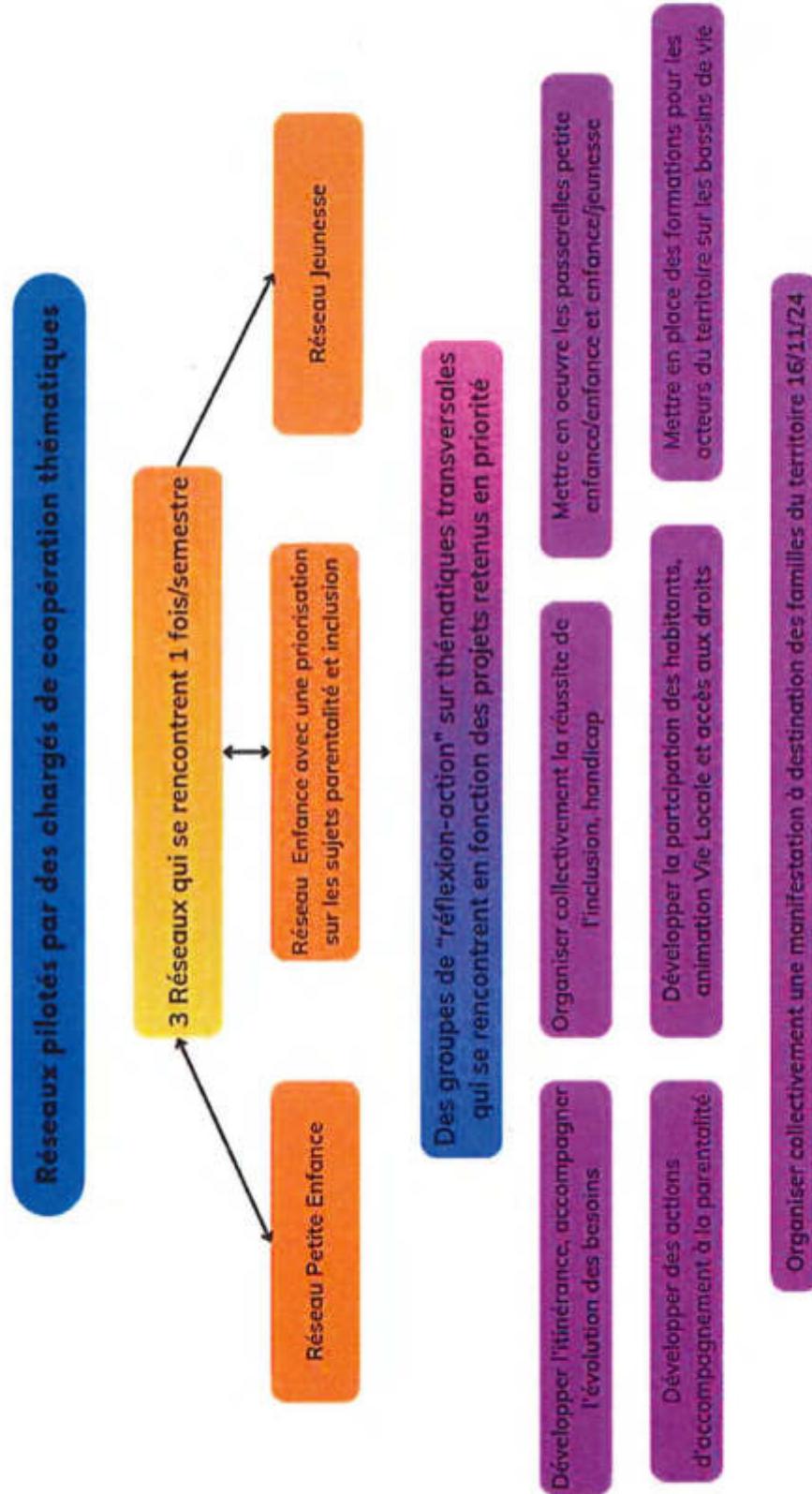
- Réseaux et groupes de travail thématique :

Des groupes de travail ou réseaux seront définis en fonction des thématiques retenues lors de l'élaboration de la Ctg. Les acteurs locaux en lien avec le projet seront mobilisés pour participer à ces réseaux. Une approche territorialisée notamment par bassin de vie pourra être privilégiée si besoin.

Ces espaces partenariaux seront animés par l'équipe de pilotage (les chargé-e-s de coopération territoriale).

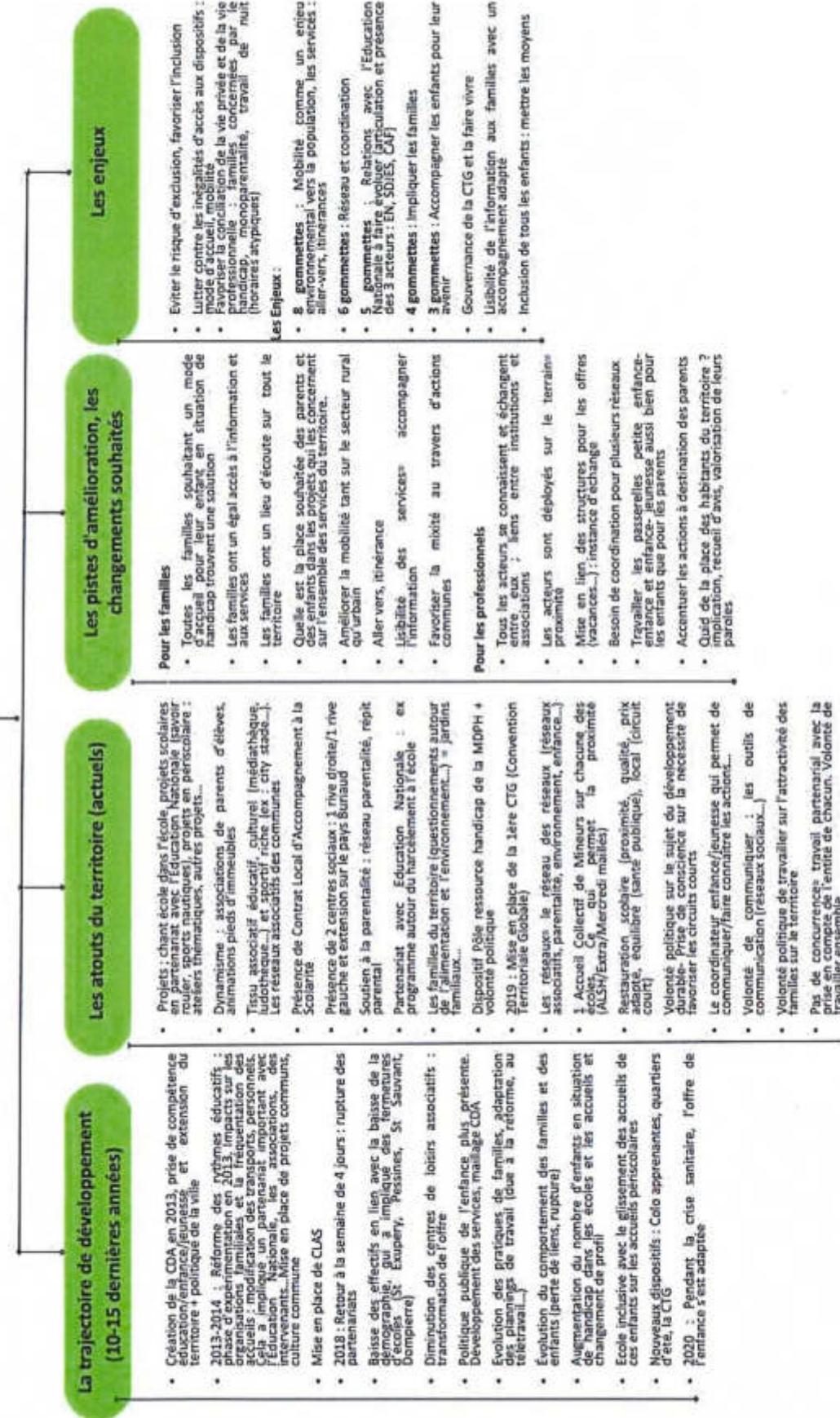
Les modalités de fonctionnement des instances de gouvernance et moyens mobilisés par chaque partie dans le cadre des objectifs partagés, sont fixées d'un commun accord pourront être amenées à évoluer au cours de la mise en œuvre du projet (annexe 4).

## 2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE : une organisation par thématique

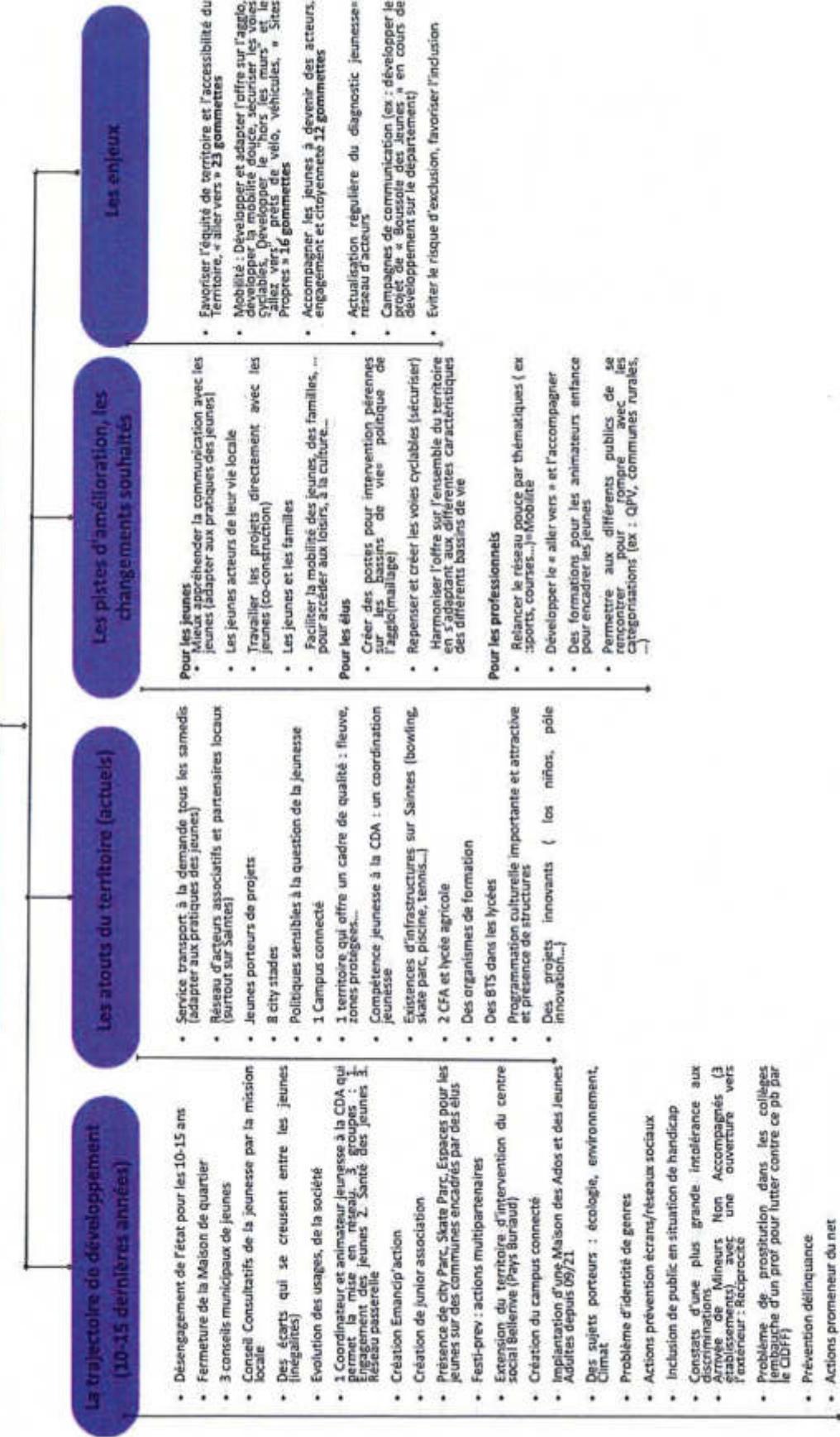




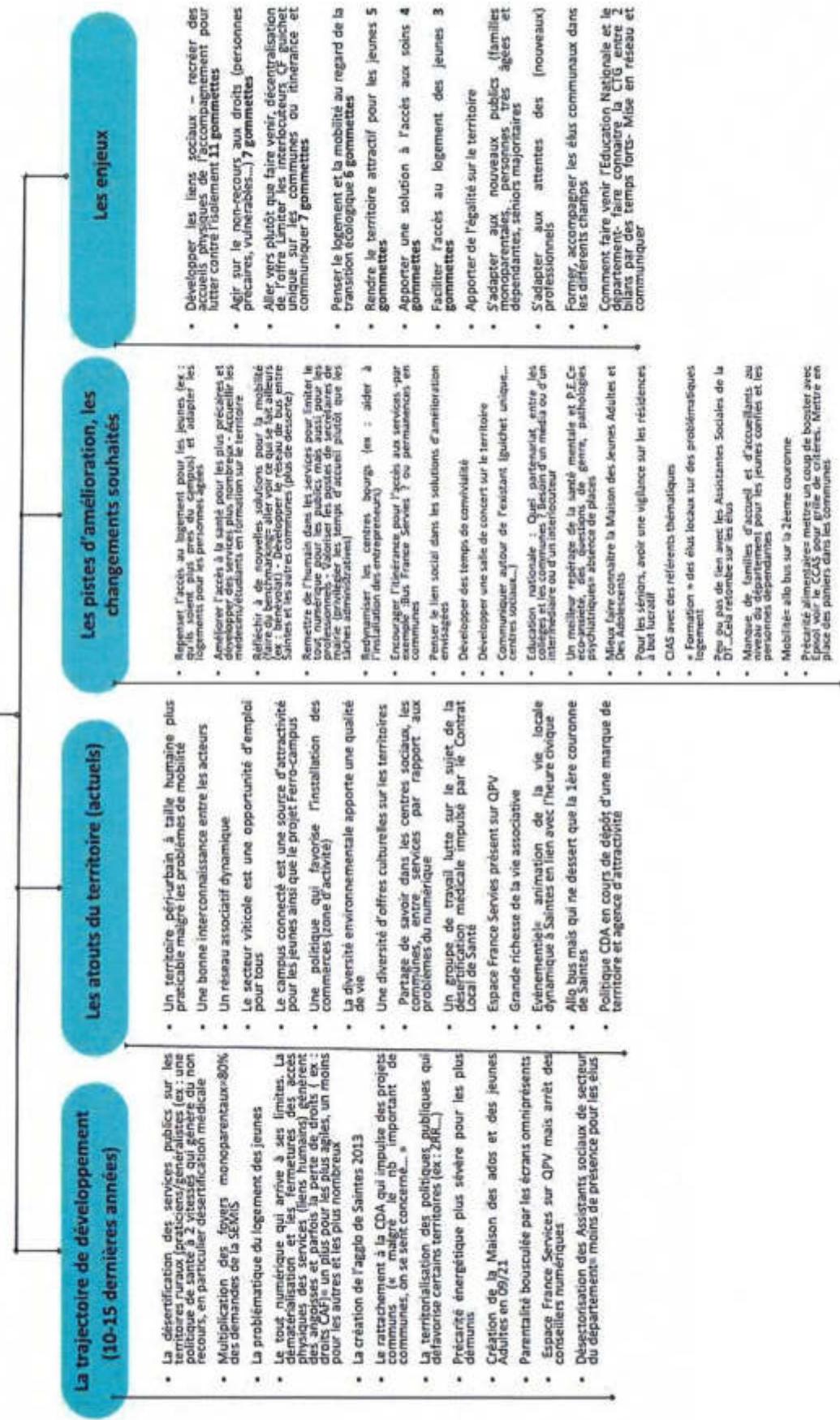
## Le capital stratégique (L'enfance)



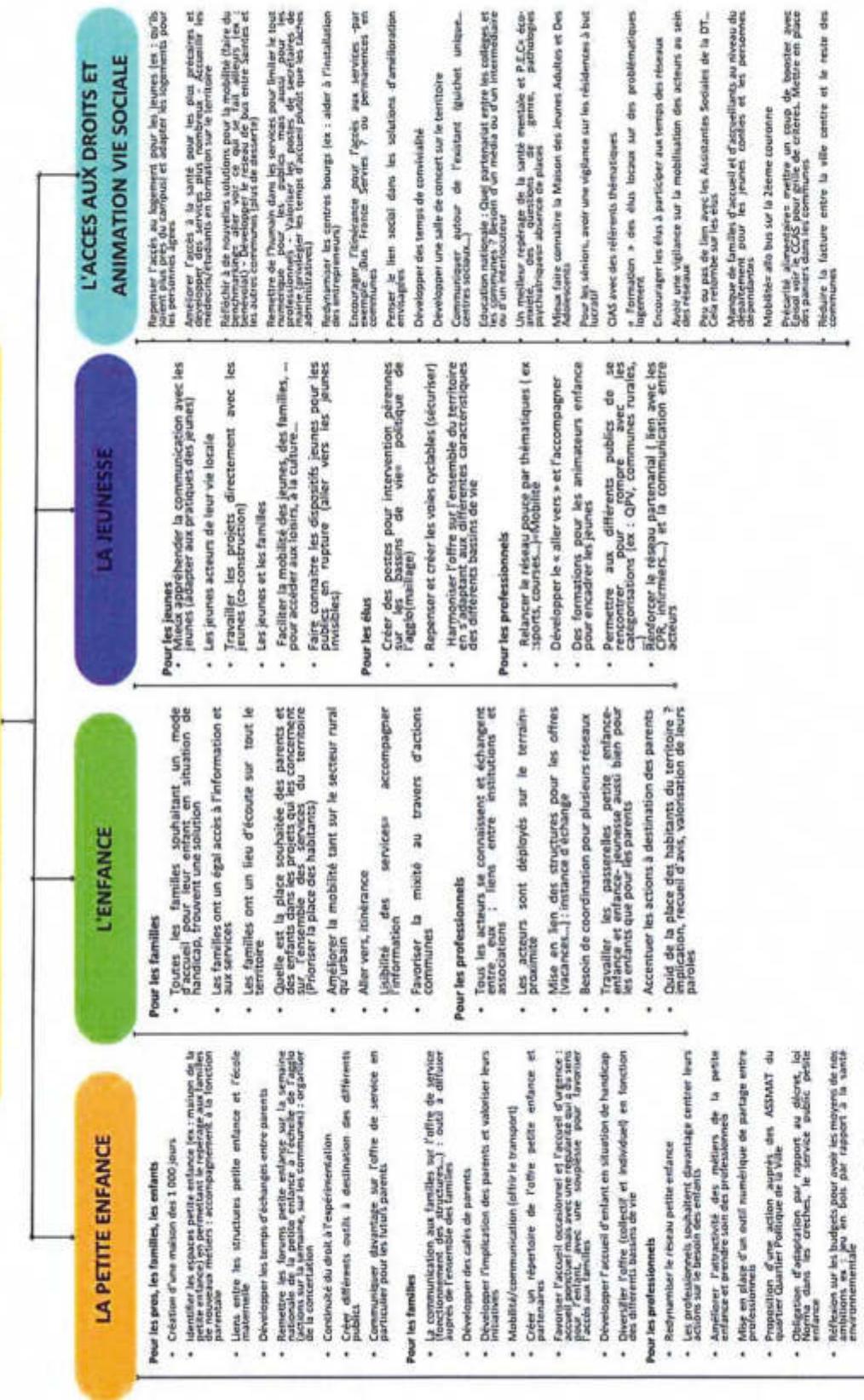
## Le capital stratégique (La jeunesse)



## Le capital stratégique (accès aux droits et animation de vie sociale, numérique, logement, santé...)



## Les pistes d'amélioration, les changements souhaités



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

S<sup>2</sup>LO

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 017-200036473-20231215-2023\_281CC-DE





#### Nom de l'action :

**Développement de l'itinérance (rapprocher les services au plus près des familles, points d'information de proximité sur chaque bassin de vie, création d'un guide de services aux familles...)**

#### Pour quel public (âge, bassin de vie...) :

Pour tous publics sur tout le territoire par bassin de vie en étant le plus équitable possible

#### Nom de l'action :

**Recensement des espaces de participation, et partage d'expériences sur la concertation, l'implication**

**Quelles conditions mettre en œuvre pour entreprendre la participation des habitants ?**

#### Pour quel public (âge, bassin de vie...) :

Tous les habitants de l'agglomération de Saintes à partir de 6 ans et les familles pour les moins de 6 ans

#### Nom de l'action :

**Recensement des espaces de participation, et partage d'expériences sur la concertation, l'implication**

**Quelles conditions mettre en œuvre pour entreprendre la participation des habitants ?**

#### Pour quel public (âge, bassin de vie...) :

Tous les habitants pour les moins de 6 ans

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Créer du lien et de la proximité l'entre les acteurs et avec le public)
- Mieux communiquer sur l'existant et développer sur de nouvelles communes
- Optimiser les déplacements
- Ramper l'isolation et le « non recours »
- Dynamiser le territoire
- Aller vers le « maillage » technique de travail/méthode)

#### Communication :

- Bulletin municipal
- Lien Internet avec information globale (adapté à tous les publics)
- Crée un groupe de travail sur la thématique itinérance pour affiner : C'est quoi l'itinérance ? Pour qui l'itinérance ? Pour quoi l'itinérance ? Affiner « bassin de vie », expérimenter et aller vers les territoires pour être accessible

Existance des 3 services Relais Petite Enfance

- Aller vers même le dimanche

- La question de la mobilité ?

#### Temporalité :

(Fréquence des rencontres, durée de l'action...)

#### Ce qui nous semble important pour réussir :

- Echanges d'expériences pour expérimenter. Ex : Les coordinateurs Enfance commencent les permanences sur chaque bassin de vie= territorialisation
- Mise à disposition de locaux

#### Points de vigilance :

- Définir au préalable « Ce qu'est la PARTICIPATION ? »
- Formaliser des points d'étapes régulières au cours de la démarche
- Importance de clarifier les rôles de chacun, les processus de décisions, les modalités de pilotage (transparence)
- Il faut commencer par des petits projets qui se concrétisent
- Trouver des solutions pour faire émerger des besoins de ceux qui ne s'expriment pas
- Préservier l'existant et s'appuyer dessus pour aller plus loin. Ex : les centres sociaux les conseils de quartier, les associations



## Nom de l'action :

**Création d'un groupe de travail inclusion, handicap dans les Accueils Collectifs de Mineurs**

Pour quel public (âge, bassin de vie...): Sur l'ensemble du territoire de la CDA de Saintes

- Enfant relevant d'une défection en cours ou reconnu MDPH
- De 2 ans (passerelle EAIE/RPJE) à 17 ans (2 à 10 ans et 11 à 17 ans)

## Objectifs :

- Assurer une continuité éducative sur les différents temps de l'enfant
- Traveller à une cohérence d'accueil (quelque soit la structure) de ces enfants sur l'ensemble du territoire
- Elargir et s'appuyer sur le groupe de travail « inclusion » du service Enfance existant à tous les acteurs PE/EJ
- Obtenir des sensibilisations et des formations communautaires/bassin de vie
- Construire des outils communs (Protocole, sensibilisation, formations) cf liche action
- formations communes h
- Réfléchir sur la mise en place d'un groupe pluridisciplinaire et familles qui prendra en charge l'enfant pour échanger sur la situation individuelle de l'enfant, accord famille-trame harmonisé- Protocole indicateurs (EAIE/ACM CDA/ACM asse)
- Faire connaître l'accueil, communiquer (modalités/Actions menées/Démarche menée/Juridiques) = Informer les familles
- Améliorer les passerelles avec l'école, les crèches et les structures spécialisées

Porteur(s) de l'action : 2 Référents inclusion de la CDA ( Benjamin : enfance + Ingrid : petite enfance

## Participants :

- Pole Ressource Handicap (Personnes ressources : M. Caribou pour l'enfance et Mme Parquet pour la petite enfance)
- Education Nationale/PMI/structures spécialisées + avoir une vigilance/présence des associations
- Groupe inclusion CDA mis en place en 09/23 : 3 référent EAIE/J1 référent RPJE/2 référent santé/inclusion IME
- 2 référents MDPH Education Nationale
- Associations de familles
- 1 référent ASH ?
- Familles concernées/truteurs/aidants (représentant CV5)

## Nom de l'action :

**Développement de formations communes de proximité (Petite enfance/enfance/jeunesse)**

Pour quel public (âge, bassin de vie...):

- Professionnels déjà en poste sur le territoire de la CDA
- Jeunes en parcours d'insertion

## DESCRIPTION DE L'ACTION

- Impliquer au niveau territorial le lancement d'une cellule « inclusion » pour l'ensemble des structures par le PEP et/ou CDA
- Partager la définition de Handicap : la loi de 2015 pourquoi ? qui ?
- Creation et mise en place d'outils (avec présentation aux familles) :
  - Protocole d'accueil
  - Fiche de liaison famille
  - Livret d'accueil rédigé avec la famille
  - Réalisation d'une charte d'accueil
  - Cravir les temps d'échanges (de pratiques et d'expériences entre l'ensemble des animateurs)
  - Partager l'outil existant : livret d'accompagnement des familles (SDFE)
  - Organiser des temps d'immersion entre les ACM(CDA/Association) pour les professionnels
  - Recenser les structures qui ont besoin d'aménagement pour faciliter l'accèsibilité
  - Organiser des temps de présentation des structures spécialisées
  - Favoriser des temps d'analyse de la pratique/ de la supervision

Ce qui nous semble important pour réussir :

- Permettre la création d'un réseau pour favoriser le maliage et l'interconnaissance
- Points de vigilance : Présence indispensable de l'Education Nationale et des structures médico-sociales
- Que les ACM ne deviennent pas des structures spécialisées
- Nécessité d'un encadrement adapté pour l'accueil
- Maintenir une dynamique collective
- Temporalité : Fréquence des rencontres, durée de l'activité...)
- 1 fois/semestre pour le réseau à partir de janvier 24
- Travail en sous-groupes en parallèle sur des actions spécifiques

## Nom de l'action :

**Développement de formations communes de proximité (Petite enfance/enfance/jeunesse)**

Pour quel public (âge, bassin de vie...):

- Professionnels déjà en poste sur le territoire de la CDA
- Jeunes en parcours d'insertion

## DESCRIPTION DE L'ACTION

- Formations initiatives
- Formations continues : échanges d'expériences ou approfondir une thématique ou approfondir une thématique
- Se questionner sur l'organisation de formations en intra CDA afin d'éviter la déperdition de stagiaires
- Mutualiser les formations CDA+ associations (famille CNPPI...)
- Creer un repertoire de personnes ressources qu'on peut solliciter sur des sujets spécifiques ; liste de diffusion
- Favoriser la possibilité de venir soutenir une équipe qui n'est pas la sienne
- Communication et accompagnement des VAE= « honorer » en créant une sorte de tutorat
- Creer et améliorer les relations entre les personnes qui recherchent un apprenantise et ceux qui en proposent
- Reconnaître et communiquer sur la qualité, la compétence des professionnelles, les formations
- Donner les moyens aux professionnels de valoriser leurs métiers (travailler sur les postures professionnelles)
- Communiquer sur les réalités des métiers : favoriser les immersions avant de s'engager dans une formation
- Permettre les rencontres entre professionnels : IDV, immersions dans la structure ou en dehors, observation, échange partager les expériences, compétences, adapter le travail aux réalités du terrain \* ouvrir les frontières de l'analyse de la pratique

Ce qui nous semble important pour réussir :

- Révalorisation des métiers (en passant par la révalorisation salariale)
- Favoriser la mise en pratique (différent de la théorie)
- Inclure les organisateurs dans la réflexion pour adapter les programmes de formation

## Points de vigilance :

- Bien analyser les besoins réels
- Adéquation entre le profil des candidats et les exigences de ces métiers et le projet de la structure qui recrute
- Accompagnement nécessaire des stagiaires= celle demandé du temps, des compétences pédagogiques et la prise en compte du bien-être des enfants et des équipes
- Avoir une vigilance pour gérer l'équilibre entre les départs en formation et le maintien du service pour une qualité d'accueil pour les publics

### Création de passerelles entre l'Enfance et la Jeunesse

Nom de l'action :

Pour quel public (âge, bassin de vie...):

9 à 14 ans

Objectifs :	Descriptif de l'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une continuité éducative</li> <li>- Accompagner le développement du jeune et son engagement</li> <li>- Favoriser les liens sociaux (?)</li> <li>- Faire de la prévention (?)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire l'état des lieux de l'existant sur le territoire</li> <li>- communiquer sur l'offre</li> <li>- Trisier des liens entre les différents partenaires accueillant les jeunes des secteurs de l'enfance et de la jeunesse</li> <li>- Identifier les lieux de présence de jeunes et les animer (professionnel, club sportif,...)</li> <li>- Favoriser l'accès en développant la mobilité (ex : aller chercher des enfants à des points de réunion dans les villages)</li> <li>- Organiser des temps de rencontres structure jeunesse et les ACM (l'inscrire dans la régularité) = rôle du coïrdo jeunesse de favoriser ces rencontres</li> <li>- Privilégier les actions aux alentours des collèges (Saintes/Burie), des espaces de vie fréquentés par les pré-ados (city-stade, arrêt de bus, jardin public, skate-park...)</li> </ul>
Porteur(s) de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-animation et garant de la démarche : Coïrdo Jeunesse et coïrdo enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centres sociaux</li> <li>- Associations sportives et culturelles</li> <li>- ACM</li> <li>- Etablissements scolaires</li> </ul>
Participants :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes ressources : Pédiatres, Psychomotriciens, Psychologues</li> </ul>
Temporalité :	<p>Temporalité : [Fréquence des rencontres, durée de l'action...]</p> <p>En fonction du type d'actions</p>
Ce qui nous semble important pour réussir :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut du temps, de la régularité</li> <li>- Des moyens humains, financiers</li> </ul>
Points de vigilance :	

### Création de passerelles entre la Petite Enfance et l'Enfance

Nom de l'action :

Pour quel public (âge, bassin de vie...):

0 à 4 ans voir jusqu'à : Avant l'entrée à l'école ou en Accueil Collectif de Mineurs

Historiquement : la Petite enfance : 0-5 ans

Objectifs :	Descriptif de l'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une culture commune</li> <li>- Mieux accueillir l'enfant</li> <li>- Respecter ses besoins</li> <li>- Meilleure connaissance des réalités des métiers à partager avec les parents : rôles, missions</li> <li>- Faciliter la transmission et assouplir les frontières entre le monde de la petite enfance, de l'école et de l'animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les rentrées scolaires échelonnées sur l'année</li> <li>- Favoriser les échanges de pratiques entre les professionnels, pour s'adapter à l'évolution des métiers et l'obligation scolaire pour les 3 ans (x 14 échange vers les ATSEM, le savoir manquer)</li> <li>- Implanter la présence de professionnels Petite Enfance sur le temps scolaire et périscolaire</li> <li>- Organiser des visites accompagnées de l'école, de l'ACM sous forme d'échanges</li> <li>- Organiser de temps forts (conférence) de cohésion, formation continue et construire une culture commune</li> <li>- Exprimer différentes actions adaptées aux réalités des différents bassins de vie. Ex : dans le cadre du Contrat de Ville (quartier/Centre Social Boiffiery/Belleneuve)</li> <li>- Accompagnement des parents dans cette phase de transition. Ex : Groupes de parole</li> <li>- X Crédit</li> <li>- X Optimisation d'une action existante.</li> <li>- X Etude, diagnostic : Autre :</li> </ul>
Porteur(s) de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CDA par la charge coopération thématique passerelle petite enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participants :</li> <li>- Directeurs des écoles maternelles et enseignants de petite section et un DASEN</li> <li>- Professionnels des structures Petite enfance (collectif, associatif pour les AEP, ACM) ; animatrices des Relais petite Enfance, Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle, Assistantes Maternelles indépendantes</li> <li>- Parents</li> <li>- PMI</li> </ul>
Participants :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes ressources : Pédiatres, Psychomotriciens, Psychologues</li> </ul>
Temporalité :	<p>Temporalité : [Fréquence des rencontres, durée de l'action...]</p> <p>En fonction du type d'actions</p>
Ce qui nous semble important pour réussir :	

Ce qui nous semble important pour réussir :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvoir s'appuyer sur les personnes ressources</li> <li>- Soutenir l'engagement volontaire des professionnels</li> <li>- Sensibiliser l'ensemble des professionnels</li> <li>- Actions de proximité à l'échelle des bassins de vie</li> <li>- Santer des frontières des pratiques, les assouplir</li> <li>- Ce qui nous semble important pour réussir :</li> </ul>
Points de vigilance :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de l'Education Nationale, à définir avec eux : conseillers pédagogiques-Directeurs</li> <li>- Constats : Manque de stabilité dans l'accueil des différentes structures,</li> <li>- Manque de capacité d'accueil, Temps d'accueil trop long notamment pour les 3 ans, besoin de répit parental</li> <li>= Incidence de l'obligation de scolarisation dès 3ans</li> </ul>

## Groupe de travail sur l'évolution du réseau parentalité

(Modalités, groupe projet...)

Nom de l'action :

Pour quel public (l'eo, bassin de vie...) :

- A l'échelle de la CDA
- Pour les professionnels
- Pour les familles

Objectifs :

- Avoir une réponse commune sur l'ensemble du territoire
- Recenser les actions existantes et les actualiser
- Faire de l'interconnaissance

Porteur(s) de l'action :

- CDA ou co-animation CDA et autres

Participants :

- Membres actuels du réseau
- Associations de parents d'élèves, conseils d'écoles, ACKM, associations sportives, culturelles

Temporalité :  
 (Fréquence des rencontres, durée de l'action...)

- Au moins 1 fois/trimestre et plus si actions spécifiques
- Veiller à l'articulation avec les autres groupes réseaux thématiques

Ce qui nous semble important pour réussir :

- Porter des actions concrètes (motivation pour les professionnels)
- Accompagner la participation des familles notamment dans l'organisation d'actions spécifiques (quelle place on leur donne ?)
- Veiller à l'articulation avec les autres groupes réseaux thématiques

Points de vigilance :

- Ne pas faire des rencontres trop longues, trop espacées, pas trop de réunions non plus
- Manque de moyens (en temps, en financement : penser REA&P si non intégrée les familles)
- Avoir une vigilance concernant le contenu, les horaires

 Avoir une vigilance concernant le contenu, les horaires  
 si non intégrée les familles

#### Annexe 4 : Modalités de gouvernance et de pilotage

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Concernant les moyens humains la Caf s'engage à maintenir le co-financement des fonctions de chargé-e-s de coopération répondant au référentiel national et dont les montants et les modalités sont définis dans la convention de pilotage signée avec la Communauté d'agglomération de Saintes.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une gouvernance composée de différentes instances :

- Le Comité partenarial :

Le Comité partenarial a pour mission de partager l'état d'avancement de la CTG entre institutions afin de favoriser l'articulation des politiques publiques sur le territoire. Il permet également de stabiliser les ressources mobilisées par chacun au sein de la phase d'élaboration et de mise en œuvre du projet.

Il est constitué de partenaires institutionnels (Caf, CA de Saintes, Pôle emploi, CD, Education nationale).

Le comité partenarial pourra être élargi selon l'évolution des enjeux du projet (ARS, DRAC ...).

- Le comité de pilotage et de suivi :

Un comité de suivi a été mobilisé lors de la démarche de renouvellement du projet et celui-ci sera mobilisé tout au long de la mise en œuvre de la CTG. Il est constitué :

- des techniciens de la Caf : Chargé de conseil et développement et la responsable du pôle politiques territoriales
- de la CA de Saintes : les chargé-e-s de coopération territoriale et leur N+1 et des élu-e-s référents Ctg.

Il a pour rôle de valider les propositions du comité technique et/ou de proposer des ajustements.

- Le Comité technique : équipe de pilotage

Le comité technique est composé de l'ensemble des chargé-e-s de coopération territoriale et du chargé de conseil et de développement de la Caf.

Il met en œuvre le schéma de développement de la Ctg, prépare les comités de suivi et les comités partenariaux ; organise et /ou anime les différents groupes projets, groupe de travail nécessaires à la mise en œuvre.

Il est garant de l'identification et de la mobilisation des acteurs clés, de la prise en compte des problématiques et des enjeux spécifiques à chaque bassin de vie et de la mise en œuvre globale de la démarche par le maillage et l'articulation des interventions au niveau de l'agglomération et de ses bassins de vie.

- Réseaux et groupes de travail thématique :

Des groupes de travail ou réseaux seront définis en fonction des thématiques retenues lors de l'élaboration de la Ctg. Les acteurs locaux en lien avec le projet seront mobilisés pour participer à ces réseaux. Une approche territorialisée notamment par bassin de vie pourra être privilégiée si besoin.

Ces espaces partenariaux seront animés par l'équipe de pilotage (les chargé-e-s de coopération territoriale).

Les modalités de fonctionnement des instances de gouvernance et moyens mobilisés par chaque partie dans le cadre des objectifs partagés, sont fixées d'un commun accord pourront être amenées à évoluer au cours de la mise en œuvre du projet.

## L'ORGANISATION OPERATIONNELLE : une organisation par thématique



## Annexe 5 : Modalités de suivi et d'évaluation

La démarche d'évaluation de la Ctg se fera en continu, avec des phases intermédiaires et une phase finale. Cette approche permet ainsi de piloter le projet par l'évaluation et comprendra à minima 3 étapes indispensables :

- Collecte des données
- Analyse partagée des données
- Ajustement d'actions, étapes intermédiaires ou chemins visés

Ces deux dernières phases seront travaillées, soit au sein des instances existantes ou remaniées, soit lors de séminaires annuels qui seront organisés.

Un comité technique d'évaluation a été mis en place lors de la précédente Ctg. Sa composition sera revue et son rôle redéfini. Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré au cours du 1er semestre 2024 et annexé à la présente convention.

Une évaluation finale sera attendue et les modalités seront définies dans le cadre du plan de suivi – évaluation.